

2021

Logement / Emploi d'abord

Quelle logique du "d'abord"
pour quelle réciprocité emploi/logement ?


**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

AURA **mr**ie
Exclusion \\\ Connaître pour Agir

SOMMAIRE

Introduction	3
PARTIE 1 - Les enjeux du "d'abord" : des origines théoriques communes	4
1. Des constats partagés justifiant ces nouvelles démarches en France, inspirées d'initiatives nées à l'étranger	4
2. Les fondements théoriques du Logement d'Abord et de l'Emploi d'Abord : inspirés des démarches du rétablissement et de la réduction des risques	5
3. Pas de méthodologie ou de protocole, mais de grands principes communs guidant l'action	7
PARTIE 2 - Les démarches analysées dans l'étude : fiches de présentation	9
Toi(t) d'Abord - la Sasson, Chambéry	10
Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - Quartier Saint-Jean, Villeurbanne	12
Lieu Ressources - Lahso, Lyon	14
Logis Jeunes - Acolea, Lyon	15
PERLE (Parcours évolutif de retour au logement par l'emploi) - Foyer Notre-Dame des sans-abri, Lyon	17
Emploi d'abord - La Sasson, Chambéry	19
Logement d'Abord - Clermont Auvergne Métropole, Conseil départemental Puy de Dôme	21
Dispositif Premières Heures et Convergence France - Emmaüs défi, Lyon	22
PARTIE 3 - Quels axes de transformation des pratiques ? Enseignements transversaux	24
1. Le "D'ABORD" - La participation des personnes mobilisées au service de la formulation de choix éclairés	26
2. Le "D'ABORD" - L'enjeu de soutenir le maintien (dans l'emploi ou dans le logement)	31
A. Le maintien par la médiation : aider à la pacification des relations	32
B. Un besoin de soin : addictions, santé psychique, santé générale	34
C. Un besoin d'écoute et d'accompagnement pour réactiver un réseau primaire et soutenir l'autonomie	37
3. Le "D'ABORD" - L'inscription dans un maillage territorial et dans une approche intersectorielle des politiques publiques	40
A. Les secteurs de l'emploi et du logement dans la coopération : un maillage trop partiel, un manque de connaissance mutuelle	40
B. Décloisonner les silos et faire les ponts nécessaires pour un accompagnement global des personnes	41
C. Adapter l'action proposée aux personnes ou choisir des personnes adaptées à un format d'action ?	43
D. Quand la personne n'a ni emploi ni logement : par quel d'abord commencer ? Et comment le déterminer ?	46
Conclusion - Points de repère pour animer une réflexion collective autour de l'évaluation	48
1. Se maintenir positivement dans l'emploi et/ou dans le logement selon les personnes concernées	49
2. Une évaluation prenant en compte l'ensemble du processus, de façon longitudinale, des modes d'entrée aux vécus de la sortie	49
3. Soutiens et relais apportés aux professionnels accompagnants	53
4. Des effets de ces dispositifs spécifiques qui s'étendent au-delà : quelle réciprocité et effets secondaires de l'emploi et du logement ?	55
Bibliographie	57

Introduction

Les expérimentations se réclamant du "d'abord" se sont pérennisées progressivement, elles sont souvent médiatisées¹ et visibles comme de nouveaux possibles dans le champ social. Que proposent-elles, comment se rencontrent-elles, comment viennent-elles conforter des évolutions déjà entamées et opérer des ruptures avec d'autres pratiques ? Ce sont ces questions que nous proposons d'explorer ici.

Cette étude s'appuie sur une série d'expérimentations et de nouvelles actions déployées dans le champ du logement et de l'emploi, empruntant toutes aux cadres définis par le *housing first* ou le *job coaching / individual placement support*. La variété des contextes, des publics et des fonctionnements est importante, surtout du côté de l'emploi. On peut considérer ainsi les quatre exemples étudiés en Métropole lyonnaise (Perle ; Territoire Zéro Chômeur ; Lieu Ressources, Convergence) comme un puzzle d'actions complémentaires.

Avec cette organisation, et dans la perspective de poursuivre et d'intensifier ce déploiement, deux risques nous semblent pouvoir être évités pour ne pas reproduire les écueils des fonctionnements précédents.

Le premier risque serait de recréer des dispositifs dédiés à des publics ciblés, plutôt que de soutenir l'universalité du droit au logement et à l'emploi d'une part, et de l'aide au maintien dans le logement ou dans l'emploi d'autre part. Le second risque serait de ne viser qu'une dimension de l'action, et ainsi de ne pas comprendre la pluralité des problèmes auxquels s'attellent ces services. En effet, cette pluralité (des publics, des modalités d'actions, des types de problèmes résolus) apporte une efficacité en elle-même.

Avec les différents services cités dans cette étude, la Mrie n'a pas eu les mêmes types d'expériences de travail. Nous connaissons bien et depuis longtemps certains comme Toit d'Abord ou Territoire Zéro Chômeur, dont les évolutions et les expérimentations ont été accompagnées de différentes manières. Pour d'autres comme le Logement d'abord à Clermont Métropole ou l'emploi d'abord à Chambéry il s'agit d'entretiens réalisés sans accompagnement au long cours, de même que pour Convergence tout récemment essaimé à Lyon. Ces divers exemples ont été choisis pour la diversité du tableau qu'ils composent, et parce qu'ils nous paraissent des modalités complémentaires les unes avec les autres.

Enfin, un autre enjeu au démarrage de ce travail était de repérer des formes d'articulation entre logement et emploi. Et ce afin de s'interroger sur les moyens d'arbitrer entre la priorité du logement et celle de l'emploi, pour les personnes privées de ces droits et ayant besoin de ces deux dimensions cruciales pour l'insertion sociale.



¹ Le thème du logement d'abord fait souvent l'objet d'actualités professionnelles, ainsi tout récemment (en février 2021), la DIHAL présente une nouvelle étape dans le plan quinquennal qui rassemble désormais plusieurs éléments dans un "service public de la rue au logement". Dans le communiqué de presse, deux points ont retenu notre attention : premièrement l'annonce de dispositifs mixtes emploi et logement d'abord, ensuite le constat que la crise du Covid a conduit à renforcer la légitimité du logement individuel par rapport aux espaces collectifs.

PARTIE I

Les enjeux du "d'abord" : des origines théoriques communes



Le Logement d'abord et l'emploi d'abord partagent des origines théoriques et champs d'applications proches : démarche du rétablissement, démarche de réduction des risques, *individual placement and support (IPS)*.

Ainsi les premières expérimentations du Chez-soi d'Abord, de Territoire Zéro Chômeur (TZC), de Premières Heures et de *Working First* partagent ces mêmes fondements pour initier ce "changement de paradigme". Il s'agit d'arrêter de commencer par "lever des freins" en plaçant des personnes en logement ou en emploi sans attendre que tous les indicateurs préalables soient réunis. Il s'agit aussi de se défaire d'une logique de parcours linéaire où les étapes et les points d'arrivée seraient les mêmes pour tous.

1. DES CONSTATS PARTAGÉS JUSTIFIANT CES NOUVELLES DÉMARCHES EN FRANCE, INSPIRÉES D'INITIATIVES NÉES A L'ÉTRANGER

Premier constat : Des marchés de l'emploi et/ou du logement en tension

Selon les territoires, ces tensions se manifestent de différentes manières : "zones tendues" du point de vue du logement dans les grandes métropoles ; "zones sinistrées" du point de vue de l'emploi dans certains territoires souvent péri-urbains ou ruraux ; "poches" de pauvreté dans des quartiers urbains où de très fort taux de chômage persistent malgré un dynamisme économique environnant.

Ces tensions débouchent sur une spécialisation croissante des territoires : entre des territoires qui concentrent les emplois mais où le logement est de plus en plus rare (rare parce qu'insuffisant et rare parce que trop cher) et des territoires où le logement est accessible mais où c'est l'emploi qui se fait rare. Rare parce qu'insuffisant, mais aussi rare parce qu'inaccessible. Même si l'emploi est disponible à proximité, les possibilités de mobilités ne permettent pas aux personnes de s'en saisir, ou alors l'emploi disponible s'adresse aux personnes davantage diplômées.

Globalement, ces marchés ne se régulent pas sans produire de l'exclusion : la croissance économique ne suffit pas à produire suffisamment d'emplois pour tout le monde, le marché immobilier ne suffit pas à produire du logement accessible pour tout le monde. Paradoxalement ces tensions, ces déséquilibres entre offre et demande, amènent souvent à un durcissement des critères d'accès au logement ou à l'emploi : critères d'employabilité, hausse du niveau de qualification exigé, montée des prix de l'immobilier, conditions d'accès au parc social...

Pour ceux qui accompagnent les exclus du logement et de l'emploi, c'est la gestion de la pénurie : la liste des illustrations est longue : le 115, les plans froid, l'hébergement, l'insertion par l'activité économique (IAE), les emplois aidés, le RSA...

Deuxième constat : pour certains, la norme devient inaccessible et l'action sociale est mise en échec

En écho à cette logique de gestion de la pénurie, il y a la crise de l'action systématiquement mise en échec face à certaines situations : des jeunes décrocheurs sans qualification, des personnes souffrant de troubles psychiques, des personnes en sortie d'incarcération, des personnes arrivées de pays étrangers, des personnes vulnérables, en incapacité de travail dans leur secteur d'activité d'origine par exemple, surendettées, ayant connu une expulsion locative... À la logique de gestion de la pénurie s'ajoute une exclusion structurelle de certaines personnes, pour lesquelles la norme devient alors inaccessible, et de fait le droit le devient également.

Ailleurs, en particulier dans les pays anglo-saxons et en Europe du Nord, se développent des initiatives différentes : le rétablissement, la réduction des risques, le *housing first* et le *place and train*. Ces initiatives se développent dans des contextes différents de celui de la France : dans ces pays, les marchés du logement et de l'emploi ne sont pas en tension (ou le sont moins), ce qui bien sûr ne signifie pas qu'ils ne soient pas excluants. Ces initiatives sont donc des démarches inclusives, expérimentées à échelle restreinte pour des populations spécifiques.

2. LES FONDEMENTS THÉORIQUES DU LOGEMENT D'ABORD ET DE L'EMPLOI D'ABORD : INSPIRÉS DES DÉMARCHES DU RÉTABLISSEMENT ET DE LA RÉDUCTION DES RISQUES

La pensée du "rétablissement" est née en Amérique du Nord au sein d'associations d'usagers et d'ex-usagers des institutions psychiatriques, qui "postulent et revendiquent la capacité des personnes souffrant de troubles psychiques graves à aller mieux en

définissant eux-mêmes ce qui les aide"². Cette perspective a été mobilisée par Sam Tsemberis, psychiatre à New-York, initiateur du *Housing first*. Ce programme cherche à inverser le fonctionnement originel de l'accès au logement pour les plus exclus, en mettant en avant deux dimensions : d'abord être logé est une condition pour se rétablir (et non une récompense après un traitement bien suivi, ou un sevrage des addictions) qui doit être accessible sans condition préalable ; ensuite l'accompagnement doit être réalisé par une équipe pluridisciplinaire comprenant des travailleurs pairs, des professionnels du social et de la santé, tous inscrits dans cette démarche du rétablissement.

Le rétablissement va de pair avec la réduction des risques initiée bien plus tôt, d'abord en Grande-Bretagne (dès avant la seconde guerre mondiale) puis aux Pays-Bas dans des structures dites à "bas niveau d'exigence" dans les années 1970-1980, avec le souci de tempérer la répression des drogues qui criminalisait la consommation, et de chercher à maintenir en vie les consommateurs en les aidant à se préserver des effets sociaux et sanitaires de cette consommation³. Valorisée dans les années 1990 sous l'effet de la lutte contre l'épidémie de VIH-Sida, cette perspective s'est progressivement imposée en France également, et fut mise en œuvre de manière éparse, jusqu'à s'institutionnaliser avec le décret de 2005 créant les Caarud (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues)⁴.

Ces deux perspectives sont alors fréquemment mobilisées par les acteurs associatifs et institutionnels qui soutiennent les programmes de Logement d'abord et ceux du *Job coaching* ou de *l'individual placement and support (IPS)*.

Ainsi, concernant l'emploi, un grand nombre de formules alternatives ont émergé pour proposer d'autres perspectives que celle de l'insertion classique. L'expérimentation "Territoire zéro chômeur de longue durée", comme le service du *Job coaching*, sont deux de ces formules qui existent en France, et qui comptent un certain nombre de différences.

L'*IPS* par sa proximité avec le champ de la santé mentale, a créé un modèle d'emploi accompagné dans les années 1980 aux Etats-Unis avec des personnes ayant un handicap mental, puis avec des personnes en souffrance psychique. Ce modèle s'est diffusé assez récemment en France (début des années 2010) jusqu'à la "Loi Travail" de 2016 qui reconnaît l'emploi accompagné et en définit

² Delphine Moreau, Christian Laval, "*Care et recovery : jusqu'où ne pas décider pour autrui ? L'exemple du programme 'Un chez-soi d'abord'*", *Alter*, 2015, p. 222-235

³ Pierre Chappard, Jean-Pierre Couteron, et Alain Morel. "1. Origines et histoire de la réduction des risques", Alain Morel éd., *L'aide-mémoire de la réduction des risques en addictologie. En 22 notions*. Dunod, 2012, pp. 8-18

⁴ Pierre Chappard et al. "2. Les premiers pas de la réduction des risques en France", Alain Morel éd., *L'aide-mémoire de la réduction des risques en addictologie. En 22 notions*. Dunod, 2012, pp. 19-37

les modes de financement. Il s'agit pour l'essentiel de partir des souhaits de la personne en termes de type d'emploi et de secteur d'activité en privilégiant l'emploi en milieu ordinaire, et en offrant un accès rapide à l'emploi via des partenariats privilégiés avec des entreprises⁵.

Le modèle proposé par TZC entre quant à lui dans une logique abordant l'emploi comme un droit. L'expérimentation a commencé en 2015 avec le vote d'une loi. Il s'agit de partir des besoins économiques non couverts sur un territoire délimité et de construire des réponses à ces besoins en mobilisant les compétences des personnes privées d'emploi présentes sur ce territoire.

3. PAS DE MÉTHODOLOGIE OU DE PROTOCOLE, MAIS DE GRANDS PRINCIPES COMMUNS GUIDANT L'ACTION

Il est important de noter que ces modèles ne proposent pas véritablement de méthode, ils ne disent comment s'y prendre pour réaliser l'accompagnement vers et dans l'emploi et le logement. Ils se limitent à donner une série de repères en fonction desquels chaque dispositif peut situer sa pratique.

Qu'il s'agisse de l'emploi d'abord ou du Logement d'abord, le projet doit être défini par la personne à partir de ses priorités, l'accompagnement doit être intensif et modulable en contenu et en durée, et enfin l'accès au logement ou à l'emploi constitue le point de départ plutôt que le point d'arrivée.

Les principes qui guident l'action sont relativement proches dans les deux secteurs d'intervention :

Ainsi les 8 principes fondamentaux du Logement d'abord (*housing first*) :

- Le logement est un droit de l'homme,
- C'est l'usager du service qui choisit et contrôle,
- On sépare le logement et le traitement,
- On s'inscrit dans la perspective du rétablissement,
- On soutient la réduction des risques en matière d'addictologie,
- L'engagement de la personne doit être actif et sans coercition,
- La personne est au centre de l'accompagnement,
- L'accompagnement est souple et sans durée préétablie.



QU'EST-CE QU'UN "LOGEMENT ORDINAIRE ?"

Un logement d'abord est-il exactement un logement ordinaire ?

Un logement ordinaire est en théorie privé et indépendant : le locataire dispose des clés et de l'ensemble des documents attaché à cette location (bail, caution déposée, quittances mensuelles, etc.). Il dispose des lieux dans le respect du bail, et peut s'il le souhaite prêter son logement, s'y enfermer, cohabiter avec d'autres...

Il existe une diversité de formats dans les démarches de logement d'abord : le "chez soi d'abord", l'intermédiation locative (IML), les pensions de famille ou maison-relais, le logement situé dans le parc social ou dans le parc privé...

Le logement d'abord se rapproche du logement ordinaire en se distinguant de l'hébergement. Il ne s'agit pas toujours d'un logement situé dans un immeuble rassemblant d'autres logements du même type (mais cela peut exister dans les pensions de famille ou maisons relais).

Le logement est personnel, le locataire dispose de la clé et de certains documents. Cependant, il ne peut pas s'y enfermer sans ouvrir à l'équipe d'accompagnants, ne peut pas vivre avec d'autres personnes inconnues de l'équipe, prêter son logement. L'équipe dispose dans la plupart des cas d'un double des clés du logement. Le bail doit être au nom du locataire lorsque celui-ci sera prêt (en 18 mois au plus, en théorie pour l'IML).

⁵ Bernard Pachoud, "L'emploi accompagné : rupture ou continuité avec les approches traditionnelles d'aide à l'insertion professionnelle ?", *Pratiques en santé mentale*, n°3, 2018, p. 21-26

Il y a aussi les 8 principes du modèle IPS : *Individual Placement and Support* :

- Zéro exclusion : la volonté de travailler de la personne est le seul critère d'inclusion dans le programme,
- On vise l'obtention d'un emploi en milieu ordinaire,
- La recherche d'emploi et le premier emploi débutent rapidement,
- Le conseiller en emploi est en lien étroit avec l'équipe soignante,
- On tient compte des choix de la personne quant à l'emploi et à l'activité,
- Le soutien est continu et pérenne,
- Le soutien porte aussi sur la dimension sociale (aides),
- On réalise d'un travail d'ajustement du poste avec l'entreprise.

Ces principes sont donc très larges, ils ne disent pas grand-chose du "comment faire concrètement dans la vraie vie avec les vraies gens". Mais c'est aussi ce qui fait leur force.

Les 3 principes de TZC (Territoire Zéro Chômeur) s'approchent aussi de cette éthique générale :

- Personne n'est inemployable,
- Ce n'est pas le travail qui manque (c'est l'emploi),
- Ce n'est pas l'argent qui manque.

TZC est donc assez distinct du format IPS (format mobilisé par le dispositif Perle ainsi que le Lieu Ressource, présentés plus loin), il existe des nuances et des différences, mais aussi un socle commun entre eux.

Ce socle commun réside dans la recherche d'aménagements pour intégrer dans l'emploi des personnes qui en étaient éloignées. Les nuances concernent les modalités d'entrée dans le programme et le type d'accompagnement réalisé (accompagnement social plus ou moins présent dans l'IPS et absent à TZC). TZC est construit sur une logique de droit commun : l'accompagnement social, si le salarié en a besoin, se réalise dans le cadre du droit commun, comme tout salarié.



QU'EST-CE QU'UN EMPLOI ORDINAIRE ?

Un emploi d'abord est-il exactement un emploi ordinaire ?

Dans un emploi ordinaire, la finalité de l'emploi est la mission à réaliser elle-même. La mission n'est pas aménagée pour correspondre aux possibilités de travail du salarié en fonction de son état de santé ou de ses difficultés.

Dans les différentes formes d'emploi d'abord, le travail est un support à l'accompagnement de la personne pour améliorer sa situation : du point de vue de sa santé, de son accès aux droits sociaux, de son maintien dans son logement. A TZC, qui s'écarte de cet aspect, la finalité de l'entreprise à but d'emploi est la sortie de la situation de chômeur de longue durée, pour qu'un territoire qui compte de nombreux chômeurs voie se développer de nouvelles activités réalisées par d'anciens chômeurs de longue durée.

Le salarié peut alors être accompagné socialement et voir rejaillir sur l'ensemble de son cadre de vie des bénéfices tirés de son emploi.

PARTIE 2

Les démarches analysées dans l'étude : **fiches de présentation**

Dans cette section, nous présentons le fonctionnement de chacune des démarches étudiées⁶ et ses points communs avec les autres.

Pour détailler ces actions, nous présentons les conditions d'accès et le public visé, puis le contenu de l'accompagnement ou du fonctionnement du dispositif après l'entrée de la personne, et enfin ce qui est envisagé en termes de sortie (ou pas) du dispositif.

L'enquête de qualification des besoins des personnes en situation de rue est mobilisée quant à elle comme ressource empirique pour repérer la connexion de différents besoins entre eux, la priorisation faite par les personnes, les points d'attention émergeant des retours des professionnels sur les besoins mis en évidence.

Ce panel de services et dispositifs témoigne de la diversité existante en matière de Logement d'abord ou d'emploi d'abord. Il n'y pas de canevas uniforme, différents contextes et différents objectifs sont visés. Cette diversité nous semble une richesse importante : elle permet une complémentarité à l'échelle d'un territoire et elle témoigne de l'imagination forte des associations pour innover et mieux répondre à leur public.

Comme le souligne le rapport "5 Conditions pour la mise en œuvre du Logement d'Abord" édité par le Haut Comité au Logement des Personnes Défavorisées⁷, le secteur associatif est la première force innovante en matière de logement, portant des expérimentations et inventant des solutions qui peuvent être coûteuses financièrement et humainement pour ces structures. On le constate dans les fiches qui suivent qui présentent toutes (à l'exception de celle du Puy-de-Dôme) des expériences associatives. Or, poursuit le Haut Comité, ces associations restent soumises à une concurrence vive entre elles en raison des modes de fonctionnement des financements institutionnels, qui ne les sécurisent pas, et entravent la pérennité des actions.

⁶ Les trois premiers exemples ont été étudiés lors de travaux précédents, que nous reprenons à nouveaux frais ici. Les cinq exemples suivants ont fait l'objet d'entretiens avec les acteurs qui les animent ou les ont impulsés au niveau institutionnel, sans que nous n'ayons eu le temps de réaliser une observation de terrain, en raison du confinement débuté le 16 mars 2020, durant la période d'étude prévue.

⁷ <http://www.hclpd.gouv.fr/parution-du-rapport-annuel-cinq-conditions-a-la-a176.html>

1

TOI(T) D'ABORD LA SASSON, CHAMBERY



HISTOIRE

Toi(t) d'Abord est un dispositif de Logement D'abord créé à la suite de la volonté de pérenniser l'hébergement d'un homme sans-abri en Lits-Halte-Soin-Santé, sans qu'il soit réaliste au vu de son parcours de l'accueillir dans les lieux collectifs existants. Un logement en IML (intermédiation locative) est alors mis à sa disposition, ainsi qu'un accompagnement pluridisciplinaire et souple. Est alors envisagée une expérimentation d'une forme de Chez-soi d'abord, sans articulation formalisée avec la psychiatrie (contrairement aux principes de cette formule). Celle-ci démarre en 2017 avec un objectif de 10 logements, tous prévus pour accueillir des personnes connues de l'équipe de rue ou des accueils de jours, ayant un long parcours de rue et éprouvant des difficultés à vivre dans un lieu collectif ou semi-collectif. En 2019 le service s'est élargi pour loger 20 personnes au total (18 célibataires et un couple).



CONDITIONS D'ACCÈS ET PUBLIC VISÉ

L'accès se fait sur proposition à une personne en situation de rue de longue date (le plus souvent ayant déposé une demande au SIAO) à partir d'une période de familiarisation entre l'équipe et la personne concernée. En Savoie, le public sans-abri de longue date et en rupture avec les lieux d'hébergement collectif est majoritairement composé d'hommes de plus de 40 ans, ayant une addiction (alcool ou autre), voire ayant une pathologie psychiatrique.

Ainsi, le public logé est homogène malgré des modes d'entrée au Toi(t) d'Abord qui varient. Il s'agit d'hommes seuls en majorité (hormis un couple hétérosexuel), âgés de 30 à 60 ans, ayant des parcours de rue ou de mal-logement longs, exprimant un refus des lieux d'hébergement collectifs, et présentant une mosaïque de difficultés périphériques au logement (notamment médiation avec l'entourage, santé et addictions, documents administratifs et emploi).



QUEL FONCTIONNEMENT POUR QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

L'équipe comprend deux éducateurs spécialisés expérimentés, une stagiaire, une infirmière à temps partiel. Elle dispose d'un local en centre-ville de Chambéry où peuvent venir les locataires (mais les logements sont situés également dans d'autres communes du département). Les rencontres se font à domicile régulièrement, sauf pour certaines personnes ayant des difficultés à accueillir chez elles, et dans des lieux choisis par les personnes (espace public, cafés). Les accompagnements physiques pour des rendez-vous administratifs, de santé, ou de course de vie courante sont fréquents.



Marc, locataire depuis 1 an, explique son arrivée et ses liens avec l'équipe du Toi(t) d'Abord (TA) :

Les accompagnants c'est bien. Pour dire bonjour. Moi je ne viens pas au local mais ils viennent chez moi. Des fois juste pour m'emmerder (rire).

(Mrie) Vous les connaissez depuis longtemps ?

Oui. Avant j'étais à l'Odyssee (CHRS) pendant 18 mois puis une seconde fois pendant 6 mois. Et avant encore j'étais marié mais elle payait pas les loyers, alors on a été expulsés, et je me suis retrouvé à la rue.

Educateur TA :

Quand on t'a connu, on voyait que tu étais influençable, que tu avais du mal avec une collectivité comme celle de l'Odyssee.

Oui c'est vrai. Là à l'appart je suis au calme, et je suis accompagné. Avant l'autre picolait dans la chambre, c'était compliqué. Et moi et les papiers ça fait deux. C'est pour ça que j'ai besoin d'eux (du TA). Et comme je connaissais O (éducateur), et qu'ils ont décidé de me prendre en main... Sinon je ne serai resté à la rue pendant longtemps.

Educateur TA :

Tu as décidé de te prendre en main. Et il y avait aussi des papiers à finir : le dossier de surendettement, et le divorce.

L'enjeu est d'établir un lien de confiance, sur les principes du rétablissement et de la réduction des risques, permettant à la personne accompagnée d'exprimer ses besoins et de recevoir de l'aide pour des problèmes de santé, d'occupation du logement, de troubles du voisinage, d'isolement, ... Cet accompagnement est donc variable en volume, en type d'intervention, en formats d'action. Il peut être très intense puis devenir léger, mais le contraire est également possible.



SORTIE ENVISAGÉE OU NON ?

Les logements sont loués par l'association en IML avec la perspective que le bail glisse, théoriquement en 18 mois, bien que cette durée puisse varier. Ce n'est pas une sortie à proprement parler puisque la personne restera habiter dans le même logement, et pourra encore solliciter ponctuellement la Sasson, notamment par les accueils de jour, ou la rencontre avec l'équipe du Toi(t) d'Abord.



CONTACTS

<https://www.la-sasson.fr>



QUELLE CONTRIBUTION AU LOGEMENT FOURNIE PAR CE SERVICE ?

Toi(t) d'Abord loge aujourd'hui 20 personnes. L'expérimentation démarrée en 2017 concernait 10 personnes initialement.

Toi(t) d'Abord fonctionne en tant que service d'un opérateur unique pour le département (la Sasson étant la seule association gestionnaire d'hébergements et accueils dédiés aux sans-abris) et peut donc se développer en complémentarité avec les autres types d'hébergements et d'accompagnement au logement (accès ou maintien) existant au sein de la Sasson.



RÉFLÉCHIR AVEC LES CHIFFRES DE L'ENQUÊTE "QUALIFICATION DES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE"

(2019, FAP-Métropole de Lyon – MRIE)

Dans l'enquête, on constate que le profil des hommes seuls ayant un long parcours ne constitue qu'un des différents profils concernés par la vie à la rue. Le logement d'abord s'il vise la fin du sans-abrisme ne peut donc pas s'attacher seulement à ce profil, accueilli ici à Toit d'Abord, mais doit être ouvert aussi aux familles, aux jeunes, aux sortants d'institutions....

2

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

QUARTIER SAINT-JEAN, VILLEURBANNE



HISTOIRE

TZC s'inscrit dans deux filiations : celle des institutions du travail protégé (ESAT) et des entreprises adaptées s'adressant aux personnes en situation de handicap (dont psychique) et celle de l'action auprès des personnes sans-abri ou en grande exclusion sociale. Patrick Valentin, actuel directeur de l'association de gestion du fonds de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, restitue le projet initial imaginé à Seiches-sur-le-Loir⁸, dans le Maine-et-Loire, au début des années 1990. Il s'agissait d'abord de trouver une alternative aux contrats d'insertion dont la durée était de deux ans, ce qui était trop court pour réaliser pleinement une insertion sociale des personnes.

L'objectif de TZC, qui compte à présent 10 territoires en France (et plus d'une centaine de territoires candidats) est de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire pour agir de concert contre le chômage de longue durée. TZC crée par ailleurs un outil (l'EBE : entreprise à but d'emploi) permettant d'atteindre l'exhaustivité de la démarche et donc de devenir un territoire sans chômage de longue durée.

L'EBE doit alors permettre de générer un chiffre d'affaires et de fonctionner grâce à la réaffectation des coûts et des manques à gagner dus à la privation durable d'emploi. Les tâches réalisées par l'EBE sont choisies pour leur utilité sur le territoire, sans produire de nouvelle concurrence avec les entreprises existantes, selon le principe de la complémentarité de l'emploi répondant à un besoin non couvert. Ces activités choisies permettent aux salariés de mobiliser l'ensemble de leurs compétences et se former si besoin.



CONDITIONS D'ACCÈS ET PUBLIC VISÉ

Le public visé concerne les chômeurs depuis plus d'un an, inscrits ou non à Pôle Emploi ou ailleurs (Cap emploi, Mission locale...) et vivant dans le quartier concerné depuis plus de 6 mois. Ces personnes sont alors éligibles, si bien sûr elles sont volontaires. 72 personnes sont salariées (en janvier 2021).

Les personnes sont embauchées en CDI à temps choisi et rémunérées au SMIC.

La motivation des personnes à contribuer à créer une activité nouvelle, ou à rejoindre celles existantes, est le seul critère.



QUELLE CONTRIBUTION A L'EMPLOI FOURNIE PAR CE SERVICE ?

Au 31/12/2020, une centaine de personnes concernées sur le territoire, soit :

- **80** salariés
- **5** anciens salariés qui ont poursuivi leur projet après l'EBE
- **14** personnes qui étaient accompagnées dans le cadre des porte-ouvertes et qui ont retrouvé un emploi stable en dehors de l'EBE
- **55** personnes sont en attente
- **2** salariés licenciés

⁸ Patrick Valentin, Michel de Virville, "L'opération Territoires zéro chômeur de longue durée", *Le Journal de l'Ecole de Paris*, n°125, Juillet/août 2017, p. 30-37



QUEL FONCTIONNEMENT POUR QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Le recrutement se fait en CDI et à temps choisi, pour les activités suivantes (liste non exhaustive) : métiers du bâtiment, de l'environnement et de l'alimentation (réparation, embellissement, recyclage de déchets, légumerie...), service à la personne et aux entreprises (aide aux devoirs, couture, conciergerie, blanchisserie...). Pas d'accompagnement social ni dans l'entreprise (qui est de droit commun).



SORTIE ENVISAGÉE OU NON ?

Les sorties sont possibles et encouragées, bien que ceci ne soit pas placé comme un objectif délibéré de l'entreprise, et soit débattu dans le cas d'Emerjean.



CONTACTS

<https://emerjean.fr>

<https://www.tzcl.fr/>



RÉFLÉCHIR AVEC LES CHIFFRES DE L'ENQUÊTE "QUALIFICATION DES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE"

(2019, Fondation abbé pierre -
Métropole de Lyon – MRIE)

Environ 10% des personnes rencontrées dans l'enquête disposaient de ressources issues d'un emploi (3,1% des enquêtés déclarent avoir un emploi stable, 6,3% déclarent un "petit boulot"). Dans le modèle défini par TZC les personnes embauchées sont habitantes du quartier concerné.

"Habitant" peut alors signifier différentes choses définies par chaque territoire indépendamment : y être domicilié, être hébergé, vivre dans une caravane installée sur un terrain du quartier... TZC est une réponse possible également pour les personnes sans logement, dont on a appris lors de l'enquête qu'à Lyon et Villeurbanne l'emploi et la formation sont identifiés comme un besoin par 29% des répondants.

3

LIEU RESSOURCES

LAHSo, LYON



HISTOIRE

Le "Lieu Ressources emploi formation" a été créé en 2014, au sein de LAHSo, pour proposer un accompagnement renforcé à l'emploi à l'ensemble des personnes hébergées et accompagnées au sein des différents services et CHRS de l'association. Le Lieu Ressources a été expérimenté comme un dispositif d'Emploi d'abord, en s'appuyant sur les principes de *l'Individual Placement Support*, et ainsi en remettant en cause le pré-supposé selon lequel les publics en situation de grande précarité ne seraient pas "encore prêts à travailler" en raison de leurs importantes difficultés sociales, personnelles ou médicales.



CONDITIONS D'ACCÈS ET PUBLIC VISÉ

L'accès est possible sur orientation des référents socio-éducatifs des centres d'hébergement (de LAHso) qui proposent cette formule à des personnes volontaires et aptes à exercer un emploi, avec ou sans RQTH (reconnaissance de la qualité de Travailleur handicapé), non bénéficiaires du PLIE (Plan local d'insertion par l'économie), possédant une autorisation de travail, ayant eu une (ou des) rupture(s) dans leur parcours professionnel rendant difficile la valorisation de la candidature.

L'accès est également possible pour des personnes non hébergées et suivies par le PLIE, et pour des personnes bénéficiaires du RSA et orientées par les Maisons de la Métropole.



QUEL FONCTIONNEMENT POUR QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

L'accompagnement s'appuie sur les principes du *job coaching* cités précédemment, et repose sur des entretiens individuels, des ateliers collectifs (formations Français Langue Etrangère, informatique, image et communication professionnelle). Des mises en situation sont réalisées précocement sur de courtes durées d'emploi, dans des secteurs divers, qu'il s'agisse de ceux dans lesquels la personne a déjà eu des expériences ou non. Les accompagnements physiques pour les entretiens avec les employeurs et pour le repérage des lieux sont également fréquents, selon les besoins de la personne.



SORTIE ENVISAGÉE OU NON ?

L'accompagnement ne s'arrête pas lorsque la personne accède à l'emploi. Il est illimité dans le temps pour le public RSA, mais s'interrompt lorsque les personnes quittent l'hébergement pour le public des hébergés. La sortie n'est donc pas automatique au terme d'une période définie au départ, elle dépend des caractéristiques du public et des besoins de la personne.



CONTACTS

259 rue Paul Bert, Lyon 3^{ème} - Tél : 04 72 13 33 85 - www.lahso.fr



QUELLE CONTRIBUTION A L'EMPLOI FOURNIE PAR CE SERVICE ?

- Nombre d'usagers : **216**
- Public : **hommes et femmes**
- **117 hommes et 99 femmes** accompagnés.es
- Majoritairement âgés.es de **26 à 44 ans**
- **131 personnes** au RSA ou sans ressources



RÉFLÉCHIR AVEC LES CHIFFRES DE L'ENQUÊTE "QUALIFICATION DES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE"

(2019, Fondation abbé pierre – Métropole de Lyon – MRIE)

Ce type de service permet un accompagnement concernant l'emploi mais aussi les autres domaines de la vie de la personne, en abordant ses besoins et aspirations sans qu'ils soient nécessairement en lien avec un projet professionnel.

Dans l'enquête, nous avons demandé aux personnes sans logement quels étaient leurs souhaits et leurs besoins de manière générale, cette question étant ouverte afin d'apprécier de façon qualitative la diversité des réponses. Nous avons ensuite recodé en grandes catégories les types de souhaits, ces différentes catégories pouvant bien sûr être un besoin pour une même personne.

Ces besoins concernent le logement (pour 76% des enquêtés), la famille et/ou les enfants (32%), les besoins du quotidien (alimentation, hygiène, recharge du téléphone, repos, dépôt des affaires personnelles...) (17%), la situation administrative (16%), les soins de santé (12%). Les besoins des personnes apparaissent aussi en creux dans l'enquête en observant ce que les personnes n'ont pas nommé spontanément mais qui pourtant est essentiel pour l'insertion sociale : la domiciliation, l'accès et la maîtrise des outils numériques, l'accompagnement social, l'accès aux soins et à la santé, la lutte contre l'isolement. Ces dimensions sont donc aussi des objectifs fondamentaux dans la lutte contre l'exclusion afin que l'insertion par l'emploi soit réussie, et les formats d'accompagnement global peuvent répondre à cet impératif.

4

LOGIS JEUNES

ACOLEA, LYON



HISTOIRE

Logis jeunes se présente comme un "*dispositif innovant d'accès et de maintien dans le logement avec accompagnement hors les murs, pour des jeunes à la sortie de la protection de l'enfance. Il s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 21 ans à 'l'admission' à la sortie de l'ASE de la métropole, ou ayant été pris en charge prioritairement par l'ASE de la métropole*" :

<https://www.slea.asso.fr/secteurs-dactivite/chrs/logis-jeunes/>

Logis Jeunes s'inscrit dans le Logement d'abord et a été pensé à partir d'un travail de recherche réalisé par sa directrice avec l'Odenore (Observation du non-recours aux droits et aux services sociaux) au sujet du "non-recours par éviction" de certains jeunes aux dispositifs visant l'accès au logement. Ces jeunes étaient évincés des dispositifs potentiellement utiles pour eux et s'abstenaient de formuler des demandes.

Cette démarche renvoie également à l'expérience initiale de CHRS Jeunes porteuse d'innovation dans l'organisation de la structure. Elle part du constat d'une double nécessité : individualiser les accompagnements et répondre à des situations laissées sans réponse satisfaisante : celles de jeunes sortants de l'ASE et de jeunes en grande exclusion.

Trois types de financements ont été rassemblés pour ouvrir cette structure : des contrats jeunes majeurs (ASE), des aides spécifiques pour l'emploi (garantie jeunes ou aides pour formations), des aides pour le logement *via* le logement d'abord.



CONDITIONS D'ACCÈS ET PUBLIC VISÉ

Les jeunes concernés sont âgés de 18 à 21 ans à l'entrée, après une prise en charge par l'ASE de la Métropole de Lyon. Exceptionnellement, des jeunes plus âgés et en errance depuis plus de 6 mois sur le territoire ont pu aussi être admis, notamment des bénéficiaires de l'AAH, du revenu de solidarité des jeunes, de la garantie jeune ou en emploi.

Leurs ressources sont insuffisantes pour accéder au parc de logement privé Il s'agit souvent de jeunes ayant des problématiques multiples (handicap, santé mentale, addictions), voire également d'importantes dettes financières (justice, amendes, prêts).

Avant Logis Jeunes, l'expérience du CHRS jeunes de la Sléa a permis à l'équipe de constater des échecs à répétition avec des jeunes sortants de prison ou en alternative à l'incarcération. Ces publics sont désormais écartés. Il se peut néanmoins que certains jeunes aient antérieurement été condamnés ou suivis par la justice des mineurs. En dehors de ces situations, les refus d'admissions sont rares.



QUELLE CONTRIBUTION A L'EMPLOI FOURNIE PAR CE SERVICE ?

La capacité d'accueil est de 50 places.

L'expérimentation du projet depuis 2019 donnera lieu fin 2021 à un rapport d'évaluation, non disponible à l'heure d'écriture du présent rapport, comme précisé dans le rapport annuel d'Acolea

<https://www.slea.asso.fr/organisation/rapport-annuel-2020/>



QUEL FONCTIONNEMENT POUR QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

L'équipe est pluridisciplinaire (éducateurs, responsable de la gestion locative adaptée, conseiller en insertion socio-professionnelle et agent de maintenance). Elle soutient l'inscription des jeunes dans le droit commun (suivis médicaux et psychologiques en libéral, démarches auprès des services sociaux classiques, etc.) et valorise une approche "d'aller vers".

Les rencontres avant l'entrée se réalisent le plus souvent dans des espaces publics (cafés, parcs, ...), puis dans les appartements. Initialement le fonctionnement ne prévoyait pas d'astreintes (contrairement au CHRS diffus), mais depuis novembre 2021 et l'ouverture d'un nouveau site (Château Gaillard), celles-ci sont prévues. L'amplitude horaire de l'équipe est également large, jusqu'à 21h, pour chercher à s'adapter au rythme des jeunes. Depuis mars 2021 des permanences ont lieu à la Maison des Rancy et au BIJ (Bureau information jeunesse) de Villeurbanne, dans une volonté de rencontre dans des lieux ouverts de la cité et non réservés au public en difficulté.

Comme le prévoit l'esprit du logement d'abord, l'accompagnement est dissocié du logement. Lorsque le glissement de bail n'est pas possible, des nouveaux logements sont trouvés. Des réorientations ont aussi été faites en CHRS (situation d'endettement massive). Enfin, des jeunes ont pu quitter leur logement pour retourner dans leur famille, et ils ont continué à être accompagnés hors les murs, puis ont pu solliciter à nouveau le dispositif pour revenir vers un logement.

Après le glissement du bail l'accompagnement peut se poursuivre si le jeune le souhaite car le projet n'est pas uniquement financé par l'IML (intermédiation locative) mais aussi par la stratégie de lutte contre la pauvreté et le LDA de la Métropole. On peut distinguer 3 moments : la phase 1 "accroche, repérage, recherche de logement" ; phase 2 "accès et maintien en logement" ; phase 3 "glissement de bail, sécurisation du parcours".



SORTIE ENVISAGÉE OU NON ?

Tous les jeunes peuvent rester dans leur logement, puisqu'ils sont tous locataire en vue d'un bail glissant. C'est le principe même du projet. Les changements de logements ont eu lieu en raison de situations d'impayés de loyer ou de nuisance avec le voisinage (3 situations en 3 ans) ou par choix d'emménagement avec une fratrie, ou suite à l'arrivée d'un enfant. Le site de Château Gaillard est aujourd'hui une nouvelle proposition d'un habitat collectif (depuis novembre 2021, à Villeurbanne), avec une petite résidence de 18 logements. Le fonctionnement pour permettre aux jeunes le souhaitant de rester dans le logement est à l'étude, dans un cadre nouveau car il s'agit cette fois d'habitat transitoire (occupation provisoire d'un site avant d'autres usages).



CONTACTS

17 rue de la Victoire 69003 Lyon
Tél 04 78 24 03 11 / contact@acolea-asso.fr



RÉFLÉCHIR AVEC LES CHIFFRES DE L'ENQUÊTE "QUALIFICATION DES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE"

(2019, Fondation abbé Pierre –
Métropole de Lyon – MRIE)

Dans cette enquête, le constat du nombre important de jeunes rencontrés en situation de rue à Lyon et Villeurbanne est alarmant : 26,9% des enquêtés ont entre 18 et 25 ans, et 44,6% ont moins de 30 ans. Parmi eux se trouvent environ 70% d'hommes et 30% de femmes, cette proportion variant peu selon l'âge. Les 18-25 ans dorment le plus souvent en squat ou hébergés par des tiers (62,5%), mais 25,9% dorment dehors, et seulement 11,4% dans un hébergement formel (urgence ou insertion). Plus de la moitié sont la rue depuis moins de 6 mois (53,9%), et 19,2% vivent dans ces conditions depuis une à cinq années. La majorité d'entre eux vit sans ressources (60,6%). Comparativement à la population générale de leur classe d'âge, ils sont nombreux (30,1%) à être déjà parents, qu'il s'agisse de jeunes femmes seules ou de jeunes en couple.

L'isolement est très fort pour les 18-25 ans : 69,9% d'entre eux indiquent ne pas connaître quelqu'un qui pourrait les aider. Ils ne sont que 42,5% à avoir vu un "professionnel pour les aider" dans les 6 derniers mois. Peut-être voient-ils plus facilement des médecins ? Les 18-25 sont en effet 43,5% à avoir consulté un médecin depuis moins d'un mois, et 19,7% depuis 1 mois à 1 an. Seule la moitié d'entre eux (51,8%) sollicite le 115 actuellement (19,2% l'ont fait par le passé mais ont arrêté).

Cet isolement renvoie également au mode d'hébergement : plus souvent en squat qu'en centre d'hébergement, ainsi qu'à leurs situations administratives qui ouvrent peu d'opportunités : 41,5% des 18-25 sont en attente suite à une demande, et seuls 15% sont en règle avec des papiers à jour et disponibles.

5

PERLE (PARCOURS ÉVOLUTIF DE RETOUR AU LOGEMENT PAR L'EMPLOI)

FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, LYON



HISTOIRE

Au démarrage, le dispositif PERLE (Parcours évolutif de retour au logement par l'emploi) fut pensé par un ancien préfet en 2011 pour fluidifier les parcours hébergement/emploi/logement : en soutenant l'accès à l'emploi en tant que tremplin pour sortir de l'hébergement et atteindre le logement. L'enjeu est aussi de pouvoir soutenir un plus grand nombre de personnes hébergées. Le service fut durant les deux premières années une expérimentation destinée à une liste de structures d'hébergement de la Métropole lyonnaise, et portée par le FNDSA (Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abri). PERLE fonctionnait alors avec des fonds européens uniquement, ce qui demandait une assise financière forte pour entamer l'action avant de recevoir la subvention.

Aujourd'hui plus de 20 associations bénéficient de PERLE, qui œuvre comme une plateforme transversale. Des fonds privés viennent compléter les fonds européens, et PERLE s'est agrandi pour compter aujourd'hui 7 chargés de relation entreprises et d'insertion professionnelle, une coordinatrice, une directrice, et durant une année une chargée de mission sur la durabilité de l'emploi, suite à un appel à projet de la Direccte. L'objectif était de développer plus souvent des contrats durables (plus de 6 mois), pour garantir l'accès au logement.

Avec la mise en œuvre du Logement d'abord, l'équipe de PERLE s'est agrandie pour compter un temps complet dédié à l'accès à l'emploi auprès des personnes déjà en logement, avec des objectifs qui sont donc ceux du maintien dans le logement.



CONDITIONS D'ACCÈS ET PUBLIC VISÉ

Le public est hétérogène, il se compose de toute personne hébergée dans une structure partenaire, volontaire pour travailler même pour un petit nombre d'heures. Des femmes et des hommes, isolés ou en couple, parents ou non, d'âges très variés, pouvant être en situation de handicap ou non, font partie de ce public.

La proposition de PERLE est de cibler en priorité des emplois de droit commun (contrats d'intérim, CDD ou CDI) plutôt qu'issus du secteur de l'insertion, pour un public connaissant des vulnérabilités liées aux parcours antérieurs. Le maintien en emploi est accompagné durant au moins 6 mois.

La notion d'employabilité est alors remise en cause et les critères définissant classiquement l'employabilité ne sont pas mobilisés : ce qui compte c'est l'envie de la personne, mais aussi ses attentes, ses besoins, et ses éventuels freins (mobilité, garde d'enfant, problèmes psychologiques). Les causes qui empêchent d'intégrer le public sont le plus souvent à des problèmes de santé lourds (addiction lourde et non stabilisée), l'absence de mode de garde



QUELLE CONTRIBUTION À L'EMPLOI FOURNIE PAR CE SERVICE ?

300 personnes ont été accompagnées depuis 2012 par PERLE :

70% sont en poste et **82%** en logement.
Délai médian d'accès à l'emploi de 1 mois.

50% des personnes n'ont aucune ressource au départ.

Les secteurs de la propreté et de l'hôtellerie-restauration représentent **53%** des emplois, car ce sont des métiers en tension à bas niveaux de qualification permettant une mise en emploi rapide.

(pas de partenariats pour les crèches hormis celles au sein des centres d'hébergement), l'absence complète de compréhension du français, ou le refus de la personne qui finalement ne se sent pas motivée.

La mise en emploi se fait ensuite à la carte : en fonction des horaires disponibles de la personne, de ses souhaits et possibilités de mobilité. L'accompagnement se fait ensuite dans l'emploi avec des activités diverses pour que la personne gagne en confiance (art-thérapie, art du déplacement pour la conscience de son corps, poètes slameurs pour la libération de la parole) et des ateliers axés sur la compréhension des attendus du monde de l'entreprise (validation de savoirs-être).



QUEL FONCTIONNEMENT POUR QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Les chargés de relations entreprises de PERLE prospectent auprès des entreprises pour connaître leurs besoins et proposent des candidats qu'ils connaissent et qu'ils peuvent présenter et défendre auprès des services de ressources humaines. Pour cibler les entreprises à qui présenter des candidats, toutes les expériences précédentes de la personne sont mobilisées : ses emplois à l'étranger ou en France, ses passions, ses hobbies, ses actions bénévoles ou volontaires...

L'accompagnement se fait aussi par l'action menée auprès de l'entreprise pour que celle-ci améliore ses conditions d'accueil des candidats. Il est maintenant demandé aux entreprises d'avoir un tuteur pour les candidats, de donner le planning à l'avance, de définir très précisément la fiche de poste, de chercher à renforcer la bonne intégration de la personne dans l'équipe...

L'accompagnement de la personne est ciblé autour de l'emploi, ce qui concerne l'accès aux droits, la santé, les démarches administratives ou autour du logement est assuré par l'équipe du lieu d'hébergement principalement.



SORTIE ENVISAGÉE OU NON ?

L'accompagnement dans l'emploi se fait au moins 6 mois et s'arrête si tout va bien et que le contrat est durable (CDD de plus de 6 mois ou CDI). Si la personne veut continuer l'accompagnement, cela continue, parfois jusqu'à un an, jusqu'à ce qu'un emploi durable soit acquis, et permette de faire des propositions de logement.



CONTACTS

210 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

<https://www.fndsa.org/centres/parcours-perle.html>



RÉFLÉCHIR AVEC LES CHIFFRES DE L'ENQUÊTE "QUALIFICATION DES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE"

(2019, Fondation abbé pierre-
Métropole de Lyon – MRIE)

Dans l'enquête, nous constatons un nombre important de personnes totalement sans ressources (50% des enquêtés). Pour celles qui peuvent travailler, eut égard à leur situation administrative et de santé, le travail est une sécurité essentielle pour l'accès au logement et le maintien en son sein.

6

EMPLOI D'ABORD LA SASSON, CHAMBERY



La Sasson



HISTOIRE

La Sasson est une association gestionnaire de nombreux établissements et services répondant aux personnes en situation d'exclusion et de mal-logement. En 2019, elle fait le constat que l'accès à l'emploi n'est pas assez efficace pour les différents publics hébergés en CHRS ou résidents en pension de famille, ou logés via l'intermédiation locative. Ce diagnostic met en avant le manque de compétence dédiée à l'emploi et à l'insertion pour un grand nombre de salariés travailleurs sociaux (CESF : conseillère en économie sociale et familiale, ASS : assistante de service social, ES : éducatrice spécialisée), ainsi que le manque de temps pour s'y consacrer alors que leur action est centrée principalement sur le logement (accès ou maintien) et sur l'accès aux droits.

Le choix est fait d'ouvrir un service d'insertion transversal aux différents espaces d'hébergement et de logement, avec le recrutement d'un chargé d'insertion. La méthodologie choisie est celle du *job coaching* avec une formation développée par l'association lyonnaise LAHSo qui essaime son dispositif Lieu Ressources suite à un prix de l'ANSA.



CONDITIONS D'ACCÈS ET PUBLIC VISÉ

L'accès est possible pour toute personne prise en charge par la Sasson dans un hébergement, une pension de famille, ou un logement en IML (y-compris Toi(t) d'Abord), sur proposition de l'équipe à la personne et selon son accord. Cette proposition est faite à chaque personne entrant en hébergement d'insertion. Toutes les personnes suivies sont en règle quant au séjour sur le territoire (celles qui ne le sont pas sont en hébergement d'urgence).



UN ÉQUILIBRE À TROUVER ENTRE 2 TENDANCES :

"un job comme un outil, pas une fin en soi"

Et

l'emploi comme incontournable qui amène à se plier à la "réalité du marché de l'emploi"

Dans ce service, l'emploi est un support pour travailler d'autres choses avec la personne, mais c'est aussi un enjeu matériel et relatif aux conditions de vie, il s'agit de trouver un emploi permettant un revenu plus important, amenant des compromis entre l'idée d'un projet idéal et ce qui paraît faisable à un moment T. Le responsable du service et le conseiller chargé des suivis l'expliquent ainsi :

"Prenons le cas d'un monsieur, qui travaillait comme auto-entrepreneur sur les marchés, mais avec des revenus trop faibles et irréguliers, et qui a besoin de plus de revenus. Avant, en Italie il avait été agent d'entretien. Là maintenant au vu de son parcours, moi j'ai pas voulu lui forcer la main, mais il m'a dit que ça lui semblait possible de se tourner vers ça. On a donc fait ensemble son CV et on a fait le tour de ce qui existe sur le bassin chambérien, on a répondu à plusieurs offres d'emploi ; et je lui ai bien rappelé la réalité du marché du travail sur ce territoire, en lui disant qu'un CDI à 35h c'est pas vraiment ce qu'on trouve, il faut commencer par un CDD, parce que les temps partiels c'est ce qu'il y a davantage. Et qu'on pouvait partir sur 30h par exemple et ensuite augmenter. Mais si c'était pour qu'il gagne moins que ce qu'il a sur les marchés ça n'a aucun intérêt quoi... Finalement il a trouvé un CDD de 2 mois et là on va voir la suite, et quand je le vois il a l'air content."



QUEL FONCTIONNEMENT POUR QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Un premier rendez-vous est proposé avec un binôme (réfèrent de l'établissement d'hébergement et chargé d'insertion du service Emploi d'abord). Puis l'accompagnement se poursuit soit avec le binôme, soit avec le chargé d'insertion seul. L'équipe du service souhaite accroître son champ d'observation et d'intervention en intégrant un infirmier, afin que la question du soin soit mieux prise en compte.

L'emploi n'est pas considéré ici comme une fin en soi, mais comme "un outil supplémentaire pour intégrer le droit commun de la société", et pour améliorer la situation de la personne durant une période d'hébergement où d'autres difficultés sont prises en charge (santé, addictions, budget...).



SORTIE ENVISAGÉE OU NON ?

L'accompagnement n'a pas de durée définie mais il cesse à la sortie du lieu d'hébergement. Il peut se poursuivre si une mesure d'AVDL (Accompagnement vers et dans le logement) accompagne l'entrée en logement. Quand une personne accède à l'emploi, les volets de l'accompagnement social (notamment budgétaire) et du soin peuvent alors se poursuivre.



CONTACTS

<https://www.la-sasson.fr>



QUELLE CONTRIBUTION À L'EMPLOI FOURNIE PAR CE SERVICE ?

Le service a ouvert début 2020, le public potentiel compte 120 personnes (les adultes hébergés en CHRS de stabilisation ou en diffus). L'objectif actuel est d'accompagner 20 personnes par an

7

LOGEMENT D'ABORD

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL PUY DE DÔME



HISTOIRE

La mise en œuvre du Logement d'Abord dans ce territoire repose sur la candidature conjointe du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de Clermont Métropole, dans un contexte où l'offre de centres d'hébergement d'insertion était sous-développée par rapport à celle existant dans le reste de la région. Ce projet de Logement d'abord s'inscrit initialement dans un partenariat étroit avec l'hôpital psychiatrique Sainte-Marie, un projet de Chez-soi d'Abord ayant d'abord été défendu, sans aboutir en raison du trop faible nombre de personnes dans une file active potentielle. À la place le projet "Rétablis Toit" a été monté.

Plusieurs actions ont été entreprises : développer les pensions de famille (145 places à créer, réparties sur 6 projets) ; développer l'intermédiation locative (190 places créées) et créer une agence immobilière solidaire pour porter des mandats de gestion ; soutenir 50 dossiers par an conventionnés ANAH (aides aux propriétaires bailleurs pour louer à prix abordable) ; renforcer l'accompagnement vers et dans le logement. Deux travailleurs sociaux sont désormais intégrés à l'équipe du SIAO, 8 appartements en ALT (allocation logement temporaire) pour des jeunes de moins de 25 ans, et avec l'action de l'UDAF les mesures AVDL (accompagnement vers et dans le logement) sont plus nombreuses.



CONDITIONS D'ACCÈS ET PUBLIC VISÉ

Le public visé par le Logement d'abord est varié quant aux parcours antérieurs et aux configurations familiales, mais rassemble des personnes ayant en commun de disposer de ressources et d'être en situation administrative régulière. Les situations de sorties d'institution (ASE, psychiatrie, prison) sont aussi prises en compte.



QUEL FONCTIONNEMENT POUR QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Les accompagnements diffèrent selon les caractéristiques du public. Le maintien dans le logement peut passer par des aides concernant l'accès à l'emploi, la santé, les addictions, les difficultés psychiques.



SORTIE ENVISAGÉE OU NON ?

Pour les pensions de familles et les appartements dont le bail glisse, il n'y a pas de sortie envisagée.



CONTACTS

<https://maison-habitat.puy-de-dome.fr/structures/agence-immobiliere-solidaire.html>

GIP Logement solidaire Puy-de-Dôme Agence immobilière solidaire

Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie

129 avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 42 73 66 / contact@logementsolidaire63.fr



En temps de pandémie de Covid 19, l'individualisation du logement vient remplacer l'hébergement collectif d'urgence, qui concernait souvent des personnes sans titre de séjour.

Caroline Dambrun, DDCS Puy-de-Dôme

explique en mars 2020, comment les personnes hébergées en gymnase dans le cadre du plan froid ont été logées en individuel ou en famille, selon les cas, dans des appartements. Avec un taux d'encadrement moins important que l'accompagnement dédié aux personnes hébergées dans le secteur insertion en diffus, mais avec des formes de suivi quasi comparable. Les personnes qui bénéficiaient d'un titre de séjour ont pu accéder au logement en IML le plus souvent.

Pour aller plus loin sur l'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre du logement d'abord à Clermont-Ferrand, on peut lire l'article rédigé sur la page du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/a-clermont-ferrand-les-dynamiques-partenariales-engagees-dans-le-cadre-du-plan-logement-d-abord>



QUELLE CONTRIBUTION AU LOGEMENT FOURNIE PAR CE SERVICE ?

547 personnes sorties d'hébergement vers le logement en 2019 (482 en 2018)

279 sorties de l'hébergement généraliste (293) soit 156 ménages (140)

268 sorties du dispositif asile (189) soit 148 ménages (96)

8

DISPOSITIF PREMIÈRES HEURES ET CONVERGENCE FRANCE EMMAÛS DÉFI, LYON



HISTOIRE

Le dispositif Premières heures (DPH) et Convergence constitue un format d'emploi d'abord en essaimage en France.

Cette initiative fut lancée en 2008 à Paris, suite à l'occupation du canal Saint-Martin de 2007 et à la création de la fondation Emmaüs Défi. Celle-ci porte un projet social entièrement tourné vers les "solutions de post-urgence", et a imaginé Premières heures pour combler la marche manquante entre ce qui était faisable pour des gens dormant dans la rue et le rythme de 24h hebdomadaires durant 24 mois maximum demandé alors par les Contrats Uniques d'Insertion.

Aujourd'hui 300 personnes passent dans Premières Heures durant l'année sur le territoire parisien, incitant la Ville de Paris à ce que de nouveaux chantiers entrent dans la boucle pour former un réseau.

Convergence naît ensuite (en 2012) du constat d'une réussite en demi-teinte : 50% des personnes passées par Premières heures étaient de nouveau en situation de rue une année après leur sortie, car les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics en permettaient pas cet "accompagnement à 360 degrés", incluant la santé et le logement, que permet Convergence (FAS, Emmaüs France, Emmaüs Défi). Convergence France porte d'une part l'essaimage du DPH, ainsi que le projet spécifique de Convergence qui s'appuie sur des chantiers d'insertion existants. Avec ces derniers des conventions sont signées pour amener plus de moyens et faire évoluer les cadres d'action, afin que les salariés (qui sont tous hébergés, ce qui est un prérequis pour travailler en chantier d'insertion) bénéficient d'une plus longue durée totale d'accompagnement et que celle-ci soit "musclée" par des volets santé et logement.



CONDITIONS D'ACCÈS ET PUBLIC VISÉ

Le dispositif "Premières heures" (DPH) prend le prétexte de l'emploi pour amorcer un accompagnement proposé à des personnes ayant un long parcours de rue, et ce en réaménageant le format du chantier d'insertion avec du travail à l'heure. La visée du retour progressif à l'emploi de personnes à la rue est soutenue par un accompagnement important porté par un éducateur et une maraude.

L'accès est donc réservé aux personnes sans-domicile souhaitant travailler en intégrant un chantier d'insertion (pour DPH) et aux équipes des chantiers d'insertion qui souhaitent amorcer un changement de pratiques pour que les chantiers soient plus accessibles aux personnes en hébergement social et très éloignées de l'emploi (pour Convergence).



QUEL FONCTIONNEMENT POUR QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Individualisé et par paliers, la proposition est de commencer par travailler 4h par semaine, puis d'augmenter en passant chaque étape au rythme de chacun, pour que les raisons de santé, d'addictions, ou d'autres encore, ne soient pas un obstacle à une activité professionnelle choisie.

Le recrutement se fait donc sans sélection, pour s'ouvrir aux personnes habituellement exclues des structures d'insertion. Le travail est considéré comme un moyen d'entrer dans l'accompagnement et de le soutenir : il n'y a pas d'attentes de productivité, il s'agit de "faire avec" les personnes. La rémunération se fait à travers une AI (association intermédiaire) dès les premières heures travaillées au SMIC, avec la fourniture d'une fiche de paie. Le chantier porteur de DPH s'engage de plus à recruter en priorité les salariés du dispositif, l'accès à un hébergement étant la seule condition.

L'accompagnement renforcé a lieu durant le temps de travail du salarié. En ce sens, Convergences passe par l'emploi pour aider la personne à se stabiliser dans toutes les dimensions de sa vie, avec la même globalité et finesse d'ajustement que le fait le Logement d'abord en s'appuyant sur le toit. Le format du dispositif Premières heures peut aussi être utilisé en amont de l'hébergement en structures pour des personnes en situation de rue qui souhaiteraient intégrer le chantier.

Ici comme dans le cas du Logement d'abord, la condition pour que cela fonctionne réside dans un accès au droit commun efficace d'une part, et d'autre part la coordination fluide et facile avec de multiples partenariats, invités à faire équipe pour soutenir le travail des 5 chargés d'insertion professionnelle (pour 111 salariés). Ainsi, l'Orspere Samdara pour apporter un soutien psy, un intervenant en musicothérapie, l'association Gynéco sans frontières, Santé commune (centre de santé associatif à Vaulx-en-Velin), et le Samu social pour l'accès aux droits comptent parmi les partenaires.

Soutenue par la Stratégie Pauvreté, Convergence se déploie sur 7 territoires d'ici 2022, à commencer par Lyon, où la coordination est assurée par le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abri (FNDSA). Des chantiers d'insertion du FNDSA (le Tri à Décines), de Lahso (le Grenier) et de l'Armée du Salut se sont engagés dans cet accompagnement vers un changement de pratiques.



SORTIE ENVISAGÉE OU NON ?

DPH comme Convergence sont des dispositifs de transition pour soutenir le retour à l'emploi, et visent donc une sortie des personnes, bien que celle-ci soit très progressive.



CONTACTS

<http://emmaus-defi.org/>

<https://convergence-france.org/convergence-lyon/>



QUELLE CONTRIBUTION À L'EMPLOI ET AU LOGEMENT FOURNIE PAR CE SERVICE ?

Le principe est de prendre le temps de construire pas à pas de nouvelles sécurités pour la personne :
Convergence permet 5 années d'accompagnement, ainsi qu'un suivi post-sortie : la durée moyenne des parcours est inférieure à 2 ans, seules 11% des personnes restent plus de 3 ans ; les sorties positives pour l'emploi concernent 47% des personnes, le logement pérenne est acquis à la sortie par 50%, (chiffres provenant de l'étude des cabinets OPUS 3 et ImProve, 2017, sur 212 salariés), une amélioration générale de la santé et des droits ouverts.



RÉFLÉCHIR AVEC LES CHIFFRES DE L'ENQUÊTE "QUALIFICATION DES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE"

(2019, Fondation abbé pierre-Métropole de Lyon – MRIE)

Avec la famille, l'emploi constitue le besoin le plus mentionné par les personnes sans-domicile rencontrées dans le cadre de l'étude.

PARTIE 3

Quels axes de transformation des pratiques ?

Enseignements transversaux

LES GRANDS PRINCIPES D'ACTION DU LOGEMENT ET DE L'EMPLOI D'ABORD

Cette synthèse propose des axes qui nous semblent saillants, mais n'est pas exhaustive.

Premièrement, dans la logique du "d'abord" le logement ou l'emploi ne sont plus une finalité mais un moyen.

Concrètement, cela signifie que les gens habitent ou travaillent sans forcément être prêts, c'est le fait d'habiter ou le fait de travailler qui va leur permettre d'être prêts.

Ce ne sont plus les gens que l'on tente d'adapter, mais l'inverse : on tente d'adapter le logement ou l'emploi à la personne, pour créer des conditions favorables et qu'elle se maintienne dans le logement ou dans l'emploi.

Pour ce faire, on autorise des ruptures d'égalité de traitement, ce dont il est important de prendre conscience. Des personnes vont accéder au logement social alors qu'elles "cochent moins de cases" que d'autres qui attendent aussi, alors même qu'elles peuvent être jugées moins méritantes. De même pour l'emploi : par exemple TZC existe sur un territoire de Villeurbanne et pas sur d'autres où vivent aussi des personnes privées durablement d'emploi. Bien sûr on peut dire que ces ruptures d'égalité ne font que rééquilibrer des inégalités préexistantes, mais dans la pratique cette question-là n'est pas anodine.

L'accompagnement dans le Logement d'abord et l'emploi d'abord est dissocié du seul accès. Bien sûr même dans le logement ou l'emploi d'abord il y a un accompagnement à l'accès, qui doit être rapide, mais qui a son importance pour que la personne puisse se poser certaines questions et faire évoluer un minimum son projet. Mais l'accès ne produit pas de modification dans l'accompagnement : ce sont les mêmes qui accompagnent avant et après, et l'accès n'est pas un objectif de l'accompagnement.

Ensuite l'accompagnement est individualisé : ceci paraît une évidence, d'aucuns diront que c'est déjà le cas actuellement, cependant une intention particulière est présente quand les professionnels choisissent d'abandonner des habitudes telles que les rendez-vous standardisés dans les bureaux des professionnels afin de s'adapter aux horaires, aux lieux et aux contextes d'interaction mieux ajustés aux personnes.

Et surtout il est flexible : une personne peut être accompagnée, puis suspendre ou arrêter complètement cet accompagnement. Evidemment le contenu de l'accompagnement reste confidentiel, ce qui semble ordinaire et évident mais qui en pratique n'est pas si simple à mettre en œuvre (par exemple quand on fait des visites à domicile et que toute la famille habite le logement, ou encore dans une équipe pluridisciplinaire où des soignants peuvent intervenir avec des travailleurs sociaux etc.).

Enfin, un quatrième point essentiel c'est de permettre d'accéder à une information fiable de qualité et appropriable par la personne pour lui permettre de faire des choix éclairés (en connaissance de cause, en conscience des conséquences de leurs choix). C'est la condition de réussite s'il en était une du logement et de l'emploi d'abord : que les personnes deviennent en capacité de faire des choix éclairés, leurs choix, et que l'accompagnement se cale sur ces choix-là (même si ce ne sont pas les choix que le professionnel aurait préconisés).

En cohérence avec ces quatre aspects que nous avons cités, il nous semble intéressant de détailler trois dimensions de l'action qui se transforment : la manière d'associer les personnes ; la relation d'aide ; l'inscription dans le maillage territorial et dans une approche intersectorielle de l'action publique. Nous les présentons ci-dessous à l'aide de cas concrets. On le verra, ces changements ne sont pas toujours des ruptures flagrantes avec ce qui précède, car il s'agit plus souvent d'aménagements qui viennent conforter des évolutions qui ont eu lieu progressivement. Elles étaient au départ aux marges du commun de l'action sociale, et revêtent désormais les habits d'une nouvelle norme.

1. LE "D'ABORD" - LA PARTICIPATION DES PERSONNES MOBILISEE AU SERVICE DE LA FORMULATION DE CHOIX ECLAIRES

Dans le logement d'abord, ou l'emploi d'abord, l'association des personnes concernées fonctionne comme un principe différent de celui habituellement décrit. Depuis une quinzaine d'années, on parle beaucoup de l'association de la personne concernée : soit parce que le travailleur social doit favoriser son adhésion (au projet, au dispositif, au contrat), soit parce que le travailleur social doit faciliter sa participation.

Ici la démarche est toute autre : l'objectif est d'identifier et de mobiliser les ressources de la personne. C'est aussi de lui permettre de faire des choix éclairés, l'enjeu étant que ce soit la personne qui décide. L'important étant qu'elle décide en connaissance de cause (en ayant une vision globale et concrète des options possibles, en ayant conscience des conséquences de ses actes et de ses choix, etc.).

Cette perspective est tout à fait en phase avec l'idée du logement ou de l'emploi comme un support pour agir pour le mieux-être de la personne, plutôt qu'un logement ou un emploi qui serait une finalité en soit. Si une série d'actions et d'aides auprès de la personne peuvent être déployées auprès de la personne, le point de départ est l'information qu'elle reçoit, analyse et interprète pour décider de ce qui lui semble être un besoin. Le service PERLE est ainsi construit vers la finalité de l'accès au logement et la mise en emploi est alors un support, un moyen permettant de soutenir cette finalité.

L'EXEMPLE DE LA DIVERSITÉ DES CONFIGURATIONS D'ASSOCIATION DES PERSONNES AU SEIN DE LA SASSON AUTOUR DE TOI(T) D'ABORD

Dans une étude précédente nous avons comparé l'exemple de Toi(t) d'Abord⁹ avec les autres modalités d'hébergement et d'accès au logement mises en œuvre par la Sasson, en vue d'une réflexion sur une évolution vers une plateforme unifiée d'accès vers et de maintien dans le logement. Nous avons repéré trois modalités d'accompagnement, variant selon les grandes catégories de logement ou d'hébergement disponibles, du plus léger et encadré en termes horaires (comme le sont les AVDL qui précisent en amont un volume) aux plus intensifs et élargis en possibilités d'interventions :

- 1.** Accompagnement adapté et espaces individuels de logement (exemple logements en IML)
- 2.** Accompagnement dans un logement inséré dans un espace collectif (exemple pension de familles ou CHR)
- 3.** Accompagnement intense et espaces individuels de logement (exemple Logement d'abord)

⁹ "Élargissement du Toi(t) d'Abord, capitalisation et points d'attention", Rapport Mrie, 2019.

Ces exemples sont donc situés dans des structures bien antérieures à Toit d'abord, elles en sont les prémisses nécessaires, les expérimentations préalables qui ont permis aux équipes de constater ce qui fonctionnait ou non et avec quels types de parcours et/ou de vécus.

Selon ces trois modalités d'accompagnement le contenu de la démarche d'association des personnes était variable, et on peut situer les actions selon une échelle inspirée des 8 niveaux de la participation établie par Sherry R. Arnstein, qu'on peut regrouper en quatre grandes formes d'implication : information et sensibilisation ; consultation ; concertation ; participation comme un partenariat, une délégation ou un contrôle du pouvoir¹⁰. Certains niveaux sont plus étoffés dans la modalité d'accompagnement propre au Logement d'abord (modalité 3). Dans le modèle de S. Arnstein, le dernier niveau est celui de la participation effective à la prise de décision dans un processus complet.

Dans les actions repérées à Toi(t) d'Abord, le dernier niveau de la participation effective n'apparaissait pas nettement, il nous a alors semblé plus juste de nommer trois niveaux plutôt que quatre (le 4^{ème} est un niveau 3Bis, car il n'y a pas complètement de délégation et de contrôle du pouvoir).

Pour se représenter les points de comparaison, voici comment avec des professionnels de ces différentes structures de la Sasson avaient classé les différentes actions dans ces catégories :

- Information & sensibilisation,
- Consultation,
- Concertation.

Pour chacun de ces niveaux, nous avons également listés les freins ou les limites du point de vue des professionnels.

Si la participation des personnes semble ici dans le prolongement de ce qui se pratique en lieu collectif, il faut rappeler que la dynamique de la relation entre le professionnel et l'utilisateur est aussi transformée par le fait que les rencontres se tiennent souvent soit dans des lieux publics soit au domicile des personnes, plutôt que dans les bureaux des professionnels ou un espace collectif.

¹⁰ <https://rhonealpes.centres-sociaux.fr/files/2013/04/echelle-dArnstein.pdf>

ASSOCIER LES PERSONNES À LA DÉMARCHE SELON LES 3 MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Modalité 1

Accompagnement adapté
et espaces individuels
de logement

▶ Appartement intermédiation locative

Modalité 2

Accompagnement
dans un logement inséré
dans du collectif

▶ Logement indépendant dans une
pension de famille ou dans un CHRS

Modalité 3

Accompagnement intense
et espaces individuels
de logement

▶ Appartement du service
Logement d'abord

1^{er} niveau de participation : Information & sensibilisation - Logique de communication

Affichages des sorties / Réunions de résidents 10 fois par an / Entretiens individuels : informations sur le logement, les démarches, le "savoir habiter" / n° contact si problème / Affichages au local + sms + appels



Capacité de lecture / adapter les supports / traduire / temps collectifs pour les services individuels

2^{ème} niveau : Consultation

Logique d'écoute : un avis est demandé / En entretien individuel : recueil des besoins et attentes de chacun / Avis et initiatives collectives dans les réunions, les repas / Écoute bienveillante / Observer pour saisir le besoin adéquat (Korsakoff) / Temps de réunion ouvert / Temps de réunion avec des partenaires / Entretiens individuel et PPAS : Boîte à idées



Les attentes peuvent aller au-delà de nos missions ou de la réalité : trouver souplesse et adaptabilité
Frein : état et consommation addictive des personnes

3^{ème} niveau Concertation - Logique de coopération dans le concret de l'action

Diagnostic ou solution sont co-construits...

Déménagement : aide des résidents pour monter les meubles / Sorties culturelles régulières organisées, épisodiquement sorties en montagne / Reprise du potager / Ballades au lac / Organiser les repas / Règles de vie / Concertation pour les sorties / Recherche ensemble solution adaptée aux besoins de la personne (acc. dans les adm, VAD...)



Disponibilité des pro et nombre / équipe / Frein : refus du collectif / Cas de non-adhésion + nécessité de beaucoup individualiser

3^{ème} niveau de participation bis : Innovation liés à la posture développée dans les innovations Logement d'Abord - Concertation / Logique de coopération -

Diagnostic ou solution sont co-construits

Projet Emploi d'abord en lien avec ANPAA (Csapa) (co-élaboré avec certains résidents) / Film Les Invisibles / Multiréférence / Présentations extérieures du dispositif (IREIS, journée Sasson) / Décisions d'accompagnement prises ensemble (attentes, réalités, temporalité...)



Freins : état et consommation addictive des personnes / Réticences de la personne / Décalage avec réalité, / Cadres de nos missions / Exigences financeurs



AU-DELÀ DES PRINCIPES

DU CÔTÉ DE L'EMPLOI, DES CHOIX SOUVENT DÉTERMINÉS PAR LE HASARD D'UNE SITUATION PLUTÔT QUE PAR L'ADEQUATION DU DISPOSITIF "EMPLOI D'ABORD" AVEC LES ASPIRATIONS DE LA PERSONNE

Les différentes expérimentations d'emploi d'abord ne se basent pas sur les mêmes postulats quant à la définition du projet avec la personne.

La démarche du Job Coaching postule que la recherche d'un emploi doit se faire selon les inclinaisons personnelles pour un domaine d'activité plutôt qu'un autre. Ainsi, au Lieu Ressources (Lahso), ce ne sont pas les secteurs d'activité en tension qui orientent les choix possibles, mais ces inclinaisons personnelles.

À PERLE, les profils des personnes accompagnées sont très diversifiés, et si les choix personnels sont aussi pris en compte, l'étude réalisée en vue d'améliorer la durabilité de l'emploi montre que les secteurs d'activité offrant des possibilités sont fréquemment les mêmes. À PERLE, ce sont donc plutôt les secteurs en tension qui déterminent les types d'activités vers lesquelles les personnes seront orientées, les salariés plutôt orientés vers les secteurs qui embauchent et non vers les secteurs qui représentent le métier "de leurs rêves". Ce qui est moteur ici est le désir de la personne de travailler pour un revenu, afin qu'il soutienne son projet de se loger.

L'expérience de Territoire Zéro Chômeur montre que selon les salariés, les inclinaisons "prioritaires" sur lesquelles construire le projet avec la personne sont de deux ordres (schématiquement) :

- Pour certaines personnes, le projet "prioritaire" est le projet professionnel : ce qui compte pour elles, c'est ce qu'elles feront en situation d'emploi. Elles ont besoin de réaliser des activités qui leur plaisent, sans lequel elles s'épanouissent.
- Pour d'autres personnes, le projet prioritaire est le projet de vie : finalement peu importe les tâches réalisées dans le cadre professionnel, ce qui importe est plutôt de travailler dans un contexte "sécurisé", avoir un salaire fixe, un CDI, des conditions de travail respectueuses, un rythme de travail adapté... Pour ces personnes, l'emploi est un moyen de réaliser d'autres projets, des projets familiaux, des projets personnels...

En fonction de ce que portent les personnes, il semble donc plus ou moins adapté de baser la définition du projet sur "un job de leur rêve" ou sur des activités souhaitées. Parfois, construire le projet à partir des conditions de travail souhaitées semble plus pertinent.

En analysant ces divers formats d'emploi d'abord on observe que certains publics ne se trouvent pas nécessairement au bon endroit pour construire le projet qui leur convient : elles se trouvent à TZC parce qu'elles étaient habitantes de St Jean et au chômage, ou à PERLE parce qu'elles vivent en hébergement en CHRS dans la Métropole, donc pour des raisons de "hasard" qui les amènent vers chacun de ces dispositifs, et non en raison de la convergence entre leurs aspirations prioritaires (professionnelles ou de vie) et les propositions de ces projets d'emploi d'abord.

Différentes raisons peuvent donc justifier le désir de travailler, qui pourraient être mises à profit pour orienter au bon endroit les personnes, plutôt qu'en fonction du hasard des professionnels qu'ils vont rencontrer afin d'accéder à l'une ou l'autre des formes d'emploi d'abord disponibles dans la région.





AU-DELÀ DES PRINCIPES

L'EXPÉRIENCE DE LOGIS JEUNES, OU DES ÉCARTS ENTRE PRINCIPES DU LOGEMENT D'ABORD ET RÉALITÉ DE SA MISE EN ŒUVRE : ÉCARTS CHOISIS OU ÉCARTS SUBIS

→ Écart choisi : cas limite des jeunes dans un parcours délinquants : un accompagnement non négociable ?

Après avoir eu une première expérience d'accueil de jeunes en alternative à l'incarcération, l'équipe de Logis Jeunes constate l'échec quasi systématique auprès d'eux de cette posture non coercitive propre au Logement d'abord (contrairement à ce qu'il se passe avec d'autres jeunes en cumul de précarités). Ils décident de ne pas renouveler l'expérience, et cherchent à concilier les enseignements qu'ils en ont tirés avec de nouvelles situations, moins ancrées mais impliquant toujours des situations délinquantes. Ce profil concerne 2 à 3 cas sur les 70 jeunes rencontrés.

Ainsi, l'exemple de cette jeune fille sortante de l'ASE, pupille, délinquante, ayant des troubles psychiques et ne sachant ni lire ni écrire, toujours en lien avec sa famille d'accueil, mais qui est à 18 ans peu sensible aux propositions de sortie de sa carrière délinquante. Le choix de l'équipe est de lui proposer un appartement en diffus pour qu'elle n'induisse pas d'effets négatifs auprès des autres jeunes au sein du CHRS, et sans agir directement sur ses comportements délinquants qui relèvent du suivi PJJ toujours en cours (prostitution, possession d'armes). Le CHRS diffus, avec des professionnels en astreinte et un bail qui doit glisser par la suite, semble alors moins risqué que d'avoir *"une personne qui serait locataire, qui refuse l'accompagnement, qui casse tout chez elle (...). C'est comme quand on dit, on dissocie le logement et l'accompagnement, ok, alors... cette petite jeune, ok, bon voilà elle est dans son logement et elle dit 'allez-vous faire foutre, moi je veux pas être accompagnée', bon alors là je pense qu'il va falloir en rechercher des bailleurs pour [soutenir la démarche], si on dit 'ben non, désolé,' le Logement d'abord c'est dissocier la démarche d'accompagnement et le logement, alors..."*

Dans cet exemple, et contrairement aux principes du Logement d'abord, l'équipe a dû faire de l'accompagnement une nécessité non négociable, également en raison de la nécessité de maintenir une bonne relation avec la mairie du quartier, qui soutenait la démarche tout en craignant dans un quartier déjà sensible une dégradation du climat pour les habitants. Initialement la dissociation logement/accompagnement était pensée pour le "bien" de l'autonomie des personnes, pour ne pas imposer d'accompagnement non nécessaire. Désormais dans la pratique, dans la mise en œuvre de ce principe, on observe la nécessité de négocier dans une visée d'intérêt général : l'intérêt de la personne étant en lien avec celui de l'immeuble, du quartier, de l'équipe des professionnels... Souvent les logements attribués sont déjà situés dans des quartiers sensibles, où la population peut être en difficulté ou en précarité, il est alors difficilement tenable dans le long terme de demander aux citoyens une compréhension et une acceptation de situations de dégradations des logements, ou de heurts dans le voisinage. Plus le marché immobilier est en tension, plus ces enjeux de négociation se posent. On peut imaginer que des alternatives avec une grande marge d'erreur laissée aux personnes sont sans doute plus simples à mettre en œuvre dans des espaces non urbains, où la crainte est moins forte de "risques" éventuels pour la collectivité du quartier.

→ Écart subi : informer l'ensemble des potentiels entrants dans le Logement d'abord : un partenariat avec l'ASE à affirmer

Dans les principes du Logement d'abord, la participation et la prise de décision passent d'abord par l'accès à l'information. Dans le cas du partenariat entre l'Aide sociale à l'enfance et Logis Jeunes, ce principe n'a pas pu jusqu'à présent être complètement mis en œuvre, et reste en projet. Ainsi, l'ambition initiale est que l'ensemble des jeunes en MECS (maison d'enfants à caractère social) ou familles d'accueil qui vont sortir de l'ASE l'année suivante puissent être informés et décider de s'adresser ou non à Logis Jeunes pour un accès au logement. Or, dans le cadre actuel, ce sont les équipes des structures mandatées par l'ASE qui déterminent à quel jeune proposer cette possibilité.

Afin d'améliorer cet accès à l'information, Acolea a choisi de travailler à partir des données du SIAO. Là encore, des manques apparaissent, limitant de fait l'accès à l'information pour les jeunes sortants de l'ASE. En effet, Les chiffres extraits par Acolea des données du SIAO du Rhône comptent environ 250 situations de jeunes en demande d'hébergement. Sur ces 250 jeunes en demande, seuls 5 étaient répertoriés comme "jeunes sortants de l'ASE". Après étude approfondie des dossiers, il se trouve que 58 de ces jeunes avaient une ancienne adresse dans un Foyer de l'ASE. D'autre part, les jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur mais vivant en situation de rue n'étaient pas comptabilisés non plus, car étant considérés comme déjà pris en charge. À partir de ces premiers constats, la non-visibilité des situations réelles apparaît nettement, non-visibilité qui constitue un frein majeur à l'information des personnes, pourtant socle de la démarche de Logement d'abord.



Ces retours d'expérience nous montrent que l'association des personnes est déterminée autant par les principes du "d'abord" (emploi et logement) que par la prise en compte de réalités de mise en œuvre. Et finalement, ce sont bien les professionnels qui placent le curseur entre principes et réalités. La mise en œuvre de ces "d'abord" dépend de leurs capacités à le faire.

2. LE "D'ABORD" - L'ENJEU DE SOUTENIR LE MAINTIEN (DANS L'EMPLOI OU DANS LE LOGEMENT)

Dans le cadre des démarches d'emploi ou de Logement d'abord, l'enjeu n'est plus l'accès mais bien le maintien (dans l'emploi ou dans le logement). Ce maintien est soutenu en particulier par un accompagnement, qui a ceci de particulier qu'il ne peut être systématique ni standardisé.

En effet, le public concerné est diversifié, et les expérimentations montrent que trois grandes configurations se dégagent : des personnes n'ayant pas besoin d'un accompagnement pour se maintenir ; des personnes ayant besoin d'étayages assurés par d'autres personnes que des professionnels du travail social (par exemple des bénévoles d'une association, des personnes de l'entourage personnel ou professionnel) ; des personnes ayant besoin d'étayages professionnels et inscrits dans le travail social.

C'est d'ailleurs les combinaisons entre ces différents formats qui permet au modèle économique d'être supportable à grande échelle : si chaque personne devait être accompagnée intensivement par des professionnels, économiquement le "d'abord" ne pourrait concerner qu'un petit nombre de personnes.

À partir de là, se pose alors la question de qui décide du besoin d'étayage nécessaire au maintien : la personne seule, des professionnels, des tiers ?

Dans les principes du *Housing first* à l'entrée, le locataire et les professionnels doivent se mettre d'accord sur comment agir en cas de crise (crise de souffrance psychique, crise liée aux addictions, etc.) C'est un point important à l'entrée mais qui continue d'être travaillé pendant l'accompagnement.

Cet exemple ci-contre permet de comprendre comment la relation d'aide s'ajuste au fil des rebondissements de la situation de la personne, et comment les compromis permettent de faire durer la relation dans le temps, et de rechercher une amélioration des conditions de vie sans coercition. Dans ce cas, la personne a décidé avec les professionnels des besoins d'étayages nécessaires.

Si l'accompagnement se personnalise, c'est d'abord en cherchant à ne pas "décider pour autrui" et donc à associer la personne concernée en prenant systématiquement en compte son analyse de la situation, comme on l'a vu dans la section précédente. Cependant, on peut dégager trois dimensions de l'action en tant que réponses à des besoins qui vont permettre que le maintien dans le logement ou dans l'emploi soit effectif. Ces dimensions ne sont pas toutes mises en œuvre dans chaque dispositif étudié, et



ACCOMPAGNER LA SANTÉ EN DÉFINISSANT UN CADRE AU FIL DE L'EAU

EXEMPLE A TOI(T) D'ABORD

Damien, 45 ans, est logé depuis 1 an, après 10 ans de mal-logement et de sans-abrisme suite à son divorce. En raison de ses addictions (alcool, tabac) et de la vie à la rue, il a aujourd'hui plusieurs problèmes de santé mais est suivi médicalement. Lors de son entrée, les deux éducateurs et l'infirmière définissent avec lui un rythme de rencontre (principalement à l'extérieur de son logement car il n'est pas à l'aise lors des visites à domicile) et comment agir s'ils n'avaient plus de nouvelles (ils viendraient chez lui après avoir appelé, et pourraient utiliser le jeu de clé qu'ils ont en double). Lors d'une première visite, l'équipe se rend compte que le logement est très sale (les poubelles et les affaires sales s'accumulent), et qu'une aide pour le ménage serait nécessaire pour que l'appartement reste en bon état. Damien accepte après plusieurs mois. L'équipe propose alors qu'il acquière une machine à laver, ce qu'il refuse longtemps, avant d'accepter finalement.

Ayant eu des résultats encourageants lors de ses derniers examens de santé, Damien partage la bonne nouvelle avec l'équipe. Le soir même, il invite des amis et consomme bien plus que d'habitude. Ces derniers appellent les urgences car il est en coma éthylique, et le lendemain matin les urgences préviennent l'équipe qui vient le voir à son retour chez lui. S'amorce alors une nouvelle discussion sur les moyens de l'aider pour éviter une nouvelle crise.

au sein d'un dispositif elles ne sont pas non plus systématiques pour chaque personne concernée. Il s'agit du besoin de médiation auquel répondent des actions pour aider à la pacification des relations entre la personne et son entourage. Puis du besoin de soin auquel répondent à la fois des partenariats et une certaine posture axée autour du rétablissement et de la réduction des risques. Enfin, du besoin global d'écoute et d'accompagnement pour améliorer l'estime de la personne, son autonomie, sa capacité à améliorer son cadre de vie et sa capacité à (re)construire un réseau primaire aidant.

A. LE MAINTIEN PAR LA MÉDIATION : AIDER À LA PACIFICATION DES RELATIONS

Le soutien sous une forme de médiation est apporté dans l'ensemble des dispositifs de Logement d'abord et d'Emploi d'abord. Il s'agit de soutenir l'amélioration des relations avec l'entourage : dans le voisinage concernant l'espace du lieu d'habitation (l'immeuble, le quartier), parfois également avec la famille et le réseau amical, et avec le milieu professionnel concernant l'emploi d'abord.

Cette médiation peut se réaliser directement : ainsi l'équipe de Toit d'Abord est régulièrement interpellée par des riverains, du fait de sa présence dans le centre de Chambéry (où se situe le local), ou par les commerçants situés à proximité, comme le café restaurant où certains habitués sont des amis de locataires de Toit d'Abord. Ces derniers peuvent se plaindre de locataires, et les échanges informels entre eux et l'équipe permettent de dénouer certains conflits.

Au sein de Logis Jeunes, les professionnels viennent aussi soutenir ce besoin d'un certain nombre de résidents d'être appuyés par un intermédiaire pour ne pas être rejetés en raison de certains comportements désagréables ou incompréhensibles. La responsable de Logis Jeunes souligne ainsi que les jeunes sortants de l'ASE sont finalement rarement isolés en termes de réseau amical, ou même familial pour certains, par contre ils sont souvent en opposition et demandent un soutien compréhensif autour de leur majorité, pendant quelques années jusqu'à un apaisement en grandissant. Pour cela des soutiens psychologiques peuvent être nécessaires, et dans l'optique du Logement d'abord, c'est avec un réseau de professionnels ancrés dans le droit commun que cela s'organise, et non avec une équipe pluridisciplinaire spécifique aux résidents, comme c'est le cas en CHRS.



LIMITES DE LA MEDIATION VERS ET DANS LE LOGEMENT

EXEMPLE CHRS JEUNES SLEA

Dans une expérience précédente, où l'équipe du CHRS Jeunes de la Slea (projet antérieur à Logis Jeunes) avait réservé des places en alternative à l'incarcération pour des jeunes majeurs délinquants, l'expérience n'avait pas du tout été concluante. En effet le besoin de médiation était alors beaucoup trop fort, et l'accompagnement en étant dissocié du logement, ne permettait pas d'éviter des récidives.

Ce soutien pour des relations pacifiées est aussi important à TZC : parmi les compétences transversales que les personnes acquièrent au fil de l'expérience, celle du travail en équipe et celle de la capacité à s'autoréguler dans des conflits sont aussi importantes. Il existe aussi au sein d'Emerjean (EBE du quartier St Jean à Villeurbanne) des fonctions informelles assumées par des salariés (appelées les colibris) permettant de réfléchir et d'améliorer les conditions du travail ensemble. Par ailleurs, un facilitateur à temps partiel est chargé du "travailler ensemble" (les autres facilitateurs étant chargé de soutenir les activités).

Dans l'Emploi d'abord, par exemple au Lieu Ressource mais aussi à la Sasson, cette médiation s'accomplit aussi au sein de l'accompagnement physique des personnes lors de premiers entretiens, et dans le coaching adapté aux éventuels troubles, démarche développée au départ dans les ESAT de transition s'appuyant sur la démarche du rétablissement.

À Perle on observe un fonctionnement tripartite permettant de réguler les conflits : en cas de difficulté l'entreprise s'adresse d'abord au salarié, si cela ne fonctionne pas elle va vers le référent Perle, et si celui-ci se sent démuni ou insuffisant, il sollicite alors le référent du centre d'hébergement. Cette gradation est intéressante car elle laisse le temps à la personne de régler le conflit avant que cela n'arrive aux oreilles de son référent social. De l'autre côté, cela offre aussi des options pour le professionnel pour éviter un face à face potentiellement stérile (tant pour le référent Perle que pour le référent social).

Enfin dans le service Emploi d'abord de la Sasson, cette médiation se remarque aussi dans l'attention donnée à la mobilisation des partenaires pour faciliter la mobilité avec des locations solidaires, ainsi que des partenaires pour la garde d'enfants également. Il s'agit davantage ici de prévenir, d'anticiper les sources potentielles de tension.

Dans ces différents exemples, qui décide d'amorcer ce soutien spécifique, qui peut être perçu comme une façon de s'immiscer dans les relations directes de la personne avec son entourage ?

À Logis Jeunes, les professionnels (ou parfois les jeunes) sont plus souvent à l'origine de cette suggestion, mais une fois l'accompagnement psychologique amorcé par un thérapeute (en ville, sans lien avec l'équipe), la personne sera bien évidemment libre de poursuivre ou non. Enfin, dans les exemples de job coaching ce sont les personnes qui sont à l'initiative de la demande de cette médiation sous forme d'accompagnement physique vers les entreprises, sachant qu'elles savent que cette possibilité est toujours ouverte. De même dans "territoire zéro chômeur", l'initiative vient le plus souvent des salariés.

B. UN BESOIN DE SOIN : ADDICTIONS, SANTÉ PSYCHIQUE, SANTÉ GÉNÉRALE

COMMENT, AVEC QUELS ACTEURS, ET À QUELLES CONDITIONS SONT PORTÉES LES DÉMARCHES DU RÉTABLISSEMENT ET DE LA RÉDUCTION DES RISQUES ?

Le lien avec la psychiatrie est constitutif des projets de "Chez soi d'abord", mais il est moins systématiquement mis en place dans le cadre du Logement d'abord. Pour le cas de Clermont-Métropole, le projet initial était celui d'un Chez-soi d'abord, qui n'a pas été validé par la DIHAL car la file active en psychiatrie semblait trop peu importante. Le fonctionnement usuel était alors que la maraude pouvait orienter le soir sans passer par un appel au 115 dans un hébergement d'urgence dédié, et lorsque cela était nécessaire un lien avec l'hôpital psychiatrique Sainte-Marie était établi.



On avait prévu initialement que Sainte-Marie, qui fait l'équipe mobile en psychiatrie, aurait pu venir rencontrer les gens le matin dans cette structure. Donc les gens n'auraient pas eu besoin de faire de démarches, ils seraient là parce qu'ils auraient été orientés à 22h et hop ils auraient pu le matin parler avec quelqu'un. Mais on a changé notre fusil d'épaule sur l'organisation de notre structure d'hébergement, finalement réservée pour des familles et des couples, et donc pas les hommes seuls (...) Donc comme on ne pouvait pas avoir le Chez-soi d'abord car on avait moins de 100 personnes SDF dans ce profil, on a imaginé Rétablis-Toit qui est un accompagnement psychiatrique en plus de mesure de sous-location... Donc les acteurs de la sous-location font l'accompagnement logement, et ceux de Sainte-Marie font l'accompagnement psychiatrique. Et grâce à l'accompagnement psychiatrique on va oser mettre en logement des gens qu'on n'aurait pas osé avant. (...) On a demandé à chaque association de mettre à disposition deux ou trois appartements pour des gens de Rétablis-Toit, donc chacun a deux ou trois suivis bien lourds à gérer, mais avec l'appui de l'hôpital psychiatrique. Chacun en a 2 ou 3 plutôt que y en ait une qui en ait 20. Pour ça on a apporté des financements via les crédits Logement d'abord, donc si y a des financements, y a de la psychiatrie.

C. Dambrun, DDCS Puy-de-Dôme

Cet exemple permet de retenir plusieurs conditions pertinentes pour la mise en œuvre de ce fonctionnement porté à deux têtes conjointes : psychiatrie et accompagnement logement. Il est nécessaire qu'un financement identifié vienne soutenir l'hôpital, puisque le manque de moyens hospitaliers est régulièrement cité par les professionnels comme expliquant l'incapacité à traiter suffisamment toutes les demandes adressées, ainsi que les longues listes d'attente, et le manque de temps consacré aux échanges entre partenaires hors de l'hôpital. Seconde condition, adosser l'équipe de psychiatrie non pas à une association gérant le logement, mais à plusieurs au sein desquelles on dispatche les personnes qui représentent des suivis "lourds" car pouvant induire

de l'incompréhension, de la peur d'un danger, et un besoin de soutien intense. Troisième condition, il faut que les équipes institutionnelles qui portent ces projets aient une "imagination juridique et organisationnelle" suffisante pour sortir des cases préalables. Le cas présent nous montre en effet que le dispositif très codifié du Chez-soi d'abord n'ayant pas été possible à mettre en place, un autre format a été imaginé, ce qui a permis une réponse appropriée à ce public particulier du Logement d'abord.

À la Sasson, Toit d'Abord est aussi en lien étroit avec l'équipe de psychiatrie (de l'hôpital Saint-Georges), ce lien ancien étant aussi actif avec d'autres structures de la Sasson (dites bas seuil d'exigence, comme certaines pensions de famille ou CHRS).

La démarche du rétablissement et de la réduction des risques n'est pas aussi manifeste dans les autres espaces étudiés, cependant la dimension du soin y est tout de même présente.

À la Sasson pour Toit d'abord, une infirmière à mi-temps est intégrée à l'équipe et participe à la démarche de réduction des risques et du rétablissement, ainsi qu'à la coordination des soins autour de la personne (depuis l'aide à domicile qui vient régulièrement, jusqu'aux divers spécialistes hospitaliers ou en ville qui peuvent être nécessaires).

Pour le service Emploi d'abord de la Sasson, leur démarche leur semble aussi minutieuse et personnalisée qu'à Toit d'abord, et la présence d'une équipe pluridisciplinaire pour réaliser l'accompagnement côté hébergement s'est également enrichie d'un poste d'infirmier.

À Premières Heures le soin est appréhendé à partir des partenariats soutenant d'abord l'accès aux droits (PUMA, CMU), puis avec des intervenants spécialisés pour aborder les vécus traumatiques liés à l'exil (Orspere Samdarra), la santé sexuelle et reproductive féminine (Gynécologie sans frontières), des thérapies alternatives pouvant apporter des bienfaits dans de multiples situations (musicothérapie).

En revanche, dans les formes d'emploi d'abord de TZC et PERLE, on n'observe pas de prise en compte sur le temps de travail des questions de soin, et de mise en œuvre d'un accompagnement dédié à cette dimension. Pour autant, dans le cadre des diverses évaluations de TZC, la question de la santé au travail est régulièrement posée : les entreprises à but d'emploi connaissent toutes un taux plus important que la moyenne d'arrêts de travail, elles intègrent également plus de personnes avec une RQTH (ou des personnes n'ayant pas été diagnostiquées mais relevant pour autant du handicap), la situation covid a montré aussi que certaines EBE avaient un nombre important de salariés dits "vulnérables". Enfin la question des addictions (alcool, drogues) et de leurs répercussions sur la qualité du travail et sur le collectif de travail apparaissent très souvent dans la réalité quotidienne des EBE. Cette question constitue aussi parfois une pierre d'achoppement dans leurs échanges entre elles, en particulier en lien avec la question de l'exhaustivité : par exemple, peut-on, doit-on, licencier une personne qui nie ses addictions ou qui refuse de se soigner ?

CONCERNANT LES JEUNES, QUELLES DYNAMIQUES DE SOIN ET DE PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ ? 2 SITUATIONS : DES JEUNES "INCASABLES" ; ET UNE CONSTRUCTION LENTE D'UN COMPROMIS INSTITUTIONNEL

S'appuyant sur l'étude réalisée sur les dossiers déposés au SIAO, S. Klajnberg précise que sur les 58 demandes concernant des sortants ASE, beaucoup ne pouvaient intégrer Logis jeunes. Parmi ces 58 situations se trouvait un tiers environ de jeunes anciens mineurs non accompagnés qui n'ont pas obtenu de titre de séjour, ces jeunes ne pouvant de ce fait être concernés par le Logement d'abord. Puis dans ces 58 dossier se trouvaient aussi des sortants d'ASE d'autres départements, à qui la proposition de logis jeunes ne peut pas non plus être faite : Logis jeunes s'appuie sur des contrats jeunes majeurs, or actuellement chaque département ne prend en charge que "ses" anciens jeunes (et donc pas ceux d'autres départements). Ensuite, se trouvaient beaucoup de jeunes ayant plus de 21 ans, et de jeunes qui avaient vécu des parcours ITEP ou autre avec des troubles psychiques très importants. Dans ces cas de jeunes garçons très violents, la responsable de Logis Jeunes rappelle l'aveu d'échec du social, mais aussi du SPIP (services pénitentiaires d'insertion et de probation) comme de la psychiatrie (notamment Maurice Berger, CHU de Saint-Etienne) :



Avec ces jeunes, on ne sait pas faire. Et quand on cherche à t'orienter des jeunes qui sont d'une extrême violence, où c'est de l'ordre de la psychopathie, avec une absence de culpabilité et déjà des violences sexuelles, agressions sexuelles etc. on ne sait pas faire... Et la société n'a pas trouvé de programme de réinsertion tangible et qui marche en France. Donc en Logement d'abord je ne les prendrais pas.

En revanche, parmi ces 58 situations se trouvaient aussi des jeunes, connaissant des addictions, ayant rejeté les modalités d'accompagnement de l'ASE, et plus largement toute modalité d'accompagnement. À ceux-là, la proposition Logis jeunes peut être faite. Certains acceptent pour la forme un lien avec Logis jeunes mais ne viennent pas à de nombreux rendez-vous, et dans ces cas les moyens de démarrer une relation d'aide semblent être dans les cordes de l'équipe. Elle va construire à petits pas une alternative dans laquelle la question des drogues sera abordée sous l'angle de la maîtrise des consommations plutôt qu'interdite, et celle des soins sera construite en partenariat. Ce fonctionnement n'est pas sans amener de la négociation entre les équipes (notamment Logis Jeunes et ASE).

Racontant une situation de signature de contrat jeune majeur et entrée dans Logis Jeunes, S. Klajnberg montre l'écart entre la démarche Logement d'abord et celle du service départemental ASE. Un premier exemple est celui d'un rendez-vous avec une jeune pour son entrée à Logis Jeunes, lors duquel la référente ASE faisait le point sur les actions à entreprendre de son point de vue, et qu'elle entendait inscrire dans le projet de la jeune : arrêter de

fumer du shit, consulter un psychiatre, accepter une curatelle si ses revenus sont dépensés trop vite. Objectifs qui n'étaient en rien des demandes initiales de la personne, et qu'elle refusait lors du rendez-vous, ce qui révélait une posture décalée de la condition de départ du logement d'abord : moduler l'accompagnement à partir de ce que la personne exprime.

Dans un second exemple, S. Klajnberg relate l'écart entre les postures ASE et Logement d'abord, et entre les demandes de chaque service :



Par exemple cette jeune, elle était hospitalisée en psychiatrie, elle avait une prolongation de contrat jeune majeur mais en même temps ils [les référents ASE] savaient pas bien quoi en faire, parce que cette jeune elle ne respecte pas le cadre... Nous, on a dit oui, typiquement c'est le public qu'on peut accompagner. La jeune se retrouve à un rendez-vous pour la prolongation de son contrat jeune majeur, et là on est sidéré, là on entend 'non vous n'avez pas écrit votre courrier donc on ne peut pas vous débloquer votre allocation', et on [la référente ASE] épluchait ses relevés avec elle en lui disant 'ah mais votre argent, je suis sûre que vous achetez du shit avec, et votre argent c'est pas fait pour ça !' Enfin... C'est infantilisant et puis à un moment donné ça se pose plutôt en tant que : tu fumes ok, où tu l'achètes, qu'est-ce que tu consommes, est-ce que tu te mets en danger ?

Finalement, la référente ASE demandait que le soin soit obligatoire dans le contrat et à l'issue d'une discussion avec Logis Jeunes, le soin a été aménagé comme un élément de l'accompagnement et non comme une obligation dès l'entrée. C'est la démarche de la réduction des risques qui est mise en œuvre, et cela vient questionner l'idée de la sanction dans le contrat.

Dans ces différents exemples, il n'est pas clairement précisé qui décide d'amorcer ce soutien spécifique, néanmoins ces différentes démarches valident toutes ce principe de ne pas induire de conditionnalité du soin pour le maintien du lien d'accompagnement.

C. UN BESOIN D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR RÉACTIVER UN RÉSEAU PRIMAIRE ET SOUTENIR L'AUTONOMIE

Le respect de l'autonomie de la personne, et son encouragement dans le quotidien sont valorisés par les équipes rencontrées : comment la personne va investir son quartier, son immeuble, son logement, et comment elle va organiser ses relations au travail, dans son voisinage, et au-delà. Ceci vient soutenir l'idée qu'en permettant à la personne d'avoir une bonne estime d'elle-même, de se sentir capable malgré des erreurs ou des vécus difficiles, on participe indirectement à l'amélioration par elle-même de son cadre de vie. Si la personne se sent valorisée et autonome dans ses liens avec les autres, les soutiens qu'elle pourra recevoir seront autant de passerelles l'incluant dans la vie ordinaire.

À Toit d'Abord, l'équipe essaie d'aborder au fil du temps la question des liens rompus entre le locataire et sa famille (ses enfants et son ex-compagne le plus souvent). Parfois ce sujet demande beaucoup de temps avant d'être évoqué et d'imaginer comment ces échanges avec le professionnel pourraient déboucher sur des retrouvailles. Néanmoins c'est une perspective qui est présente à l'esprit de l'équipe. Plus simplement, pour soutenir le quotidien de la personne, il s'agit d'abord d'encourager la personne à trouver des aides autour d'elle pour déménager, pour sortir. Cela peut aussi consister à informer et proposer des activités seul ou avec un membre de l'équipe (la pêche par exemple pour un locataire).

Dans la démarche d'Emploi d'abord portée par la Sasson, la mise à l'emploi permet aux personnes de réaliser un travail sur l'estime d'elles-mêmes : sur la posture, sur la valorisation de ce qui a été fait en amont, avant "l'accident de vie" qui a amené en CHRS. L'optique du CIP (conseiller en insertion professionnelle) est de scinder ce qui relève des difficultés personnelles de la capacité à aller se présenter à un employeur. Cette visée se construit par étapes "*afin de préciser ce que la personne et moi (le CIP) aurons à faire pour aller jusqu'au terme du projet*" : qu'il s'agisse de la maîtrise de la langue, ou de la formation ou de l'usage du numérique. De plus, le service est ici pensé comme un apport venant compléter l'ensemble de l'accompagnement qui continue d'être réalisé par l'équipe des centres d'hébergement. Lors des entretiens menés par la MRIE avec les professionnels, tous ne qualifient pas leur apport de la même manière : les professionnels de l'insertion ne formulent pas un appui de leur intervention sur le réseau personnel des personnes, contrairement aux professionnels intervenant dans le cadre du Logement d'abord, pour lesquels cette intervention est considérée comme complètement légitime dans leur pratique. Pour les professionnels de l'insertion, ce réseau dit "primaire" est davantage pensé comme espace potentiel de ressource d'emploi :

“ *Moi, je rappelle aux gens la réalité du marché de l'emploi, on cherche des offres à droite ou à gauche, mais on peut aussi avoir des gens qu'on connaît et qui ont des informations sur de l'emploi, et qu'il faut pas qu'ils hésitent à en parler autour d'eux... Votre femme, votre boulanger, un ami qu'on voit comme ça peuvent avoir des informations, donc faut en parler de manière constructive et positive*
 (CIP du service Emploi d'abord de la Sasson).

Par ailleurs, être en emploi entraîne le plus souvent des relations avec un collectif de collègues. Dans ces relations, il est alors possible selon la proximité qui s'établit d'être très discret ou au contraire très transparent sur sa vie personnelle. Cela amène alors nécessairement la personne à mentionner ou impliquer son réseau personnel dans sa vie professionnelle. Ces questions sont travaillées à TZC, mais aussi à PERLE, afin d'aider dans certains cas les salariés à construire une "bonne" distance professionnelle et un bon équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Du côté des jeunes accueillis à Logis Jeunes, le soutien apporté au réseau primaire amène d'abord à interroger les caractéristiques des jeunes particulièrement en difficulté parmi ceux sortants de l'ASE. On a vu dans la section précédente quelques éléments dressant un portrait, qu'on peut compléter ici avec les représentations erronées autour de l'isolement de ces jeunes. Pour la responsable de Logis Jeunes, contrairement à beaucoup d'idées reçues, les sortants de l'ASE ne sont pas tous isolés, beaucoup ne sont pas en rupture familiale ni coupés de liens amicaux, cependant ils n'ont pas toujours le discernement nécessaire pour s'entourer d'appuis positifs pour eux. Le choix de ne pas placer d'astreinte professionnelle comme une béquille (avec des professionnels joignables 24h sur 24) est alors un défi à relever pour encourager leur autonomie. Ceux qui ont une grande demande d'écoute et de soutien peuvent compter sur la large plage de disponibilité des éducateurs (de 8h à 22h). Du côté des professionnels aussi, il s'agit alors de s'adapter par rapport à des jeunes qui avaient l'habitude en appartement éducatif de pouvoir compter sur des professionnels d'astreinte nuit et jour.

Ces exemples côté emploi et côté logement donnent le sentiment que l'action réalisée du côté du logement va soutenir davantage de dimensions de la vie de la personne, incluant le privé comme le public. A l'inverse, côté emploi, le "sérieux professionnel", ou la retenue demandée et le temps consacré aux suivis, amènent à laisser à d'autres acteurs ce qui relève du réseau personnel, bien que les enjeux de soutenir l'estime de soi et le rétablissement personnel soient cités comme des fondateurs de l'action.

Le logement semble plus propice à l'accompagnement global dans les exemples observés, peut-être parce que le logement en soi relève de l'intime, ce qui n'est pas présent ainsi dans l'emploi. Cela aurait sans doute été différent si nous avions inclus dans l'étude des formats d'emploi d'abord dédiés au champ du handicap et de la souffrance psychique.

On voit aussi que du côté du logement l'accompagnement ici est très individuel, alors que côté emploi il va s'agir d'appréhender plutôt les dynamiques collectives.

3. LE "D'ABORD" - L'INSCRIPTION DANS UN MAILLAGE TERRITORIAL ET DANS UNE APPROCHE INTERSECTORIELLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour que le Logement d'abord ou l'emploi d'abord fonctionnent efficacement, il faut que s'installent des coopérations entre "dispositif spécifique" et "droit commun". Ceci demande de faire un pas de côté par rapport aux positionnements traditionnels "donneurs d'ordre/prestataires", "mandats", ou "partenariat" classique où chacun a son domaine d'action. Il semble aussi nécessaire d'adapter l'action à des contextes : territoriaux, types de personnes concernées.

A. LES SECTEURS DE L'EMPLOI ET DU LOGEMENT DANS LA COOPÉRATION : UN MAILLAGE TROP PARTIEL, UN MANQUE DE CONNAISSANCE MUTUELLE

Les acteurs du dispositif "Emploi d'abord Sasson" soulignent la difficulté à se mettre en lien et à être reconnus comme acteurs de l'emploi et de la formation par Pôle Emploi, car la Sasson comme opérateur est d'abord connue pour son action dans le champ de l'urgence sociale et du logement. Si le lien avec les entreprises se réalise progressivement, sans encombre, celui avec les institutions du champ de l'emploi demeure bien plus problématique. Les professionnels attribuent ces difficultés à leur étiquette de "centre d'hébergement" qui ne leur confère pas une légitimité suffisante, ni du point de vue les candidats à l'emploi, ni du point de vue des professionnels institutionnels. L'articulation avec Pôle Emploi se limite à des actions de médiation : pour accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits d'indemnisation et d'accompagnement à la recherche d'emploi.

Dans le cadre de TZC à Villeurbanne, le partenariat avec Pôle emploi s'est concrétisé avec le temps. Au démarrage du projet, Pôle emploi était simplement représenté au sein du comité local pour l'emploi, avec d'autres acteurs du territoire. Peu à peu, au cours des deux premières années du projet, les conseillers ont contribué à l'opérationnalité du projet : depuis 18 mois, un conseiller Pôle emploi a un portefeuille territorial dédié et assure des permanences sur le quartier chaque semaine.

Dans le Puy-de-Dôme, le constat est aussi un manque de connaissance, particulièrement le fonctionnement du secteur du logement qui est mal connu par le PLIE, et nécessite une acculturation.

On peut donc s'interroger sur les raisons d'un tel cloisonnement, à l'heure où les mots transversalité, synergie, mutualisation, ont tellement d'écho. Les professionnels eux-mêmes identifient mal les causes de cette méconnaissance mutuelle, qui ralentit pourtant la mise en emploi et l'inscription dans le droit commun.

Ce même enjeu de méconnaissance mutuelle se retrouve dans le secteur du logement. Alors que l'emploi peut constituer un appui solide à des sorties de rue ou d'hébergement, les référents sociaux au Samu social ou dans les CHRS ne mobilisent pas massivement des dispositifs tels que le Perle ou Convergences. Dans le cas de

convergences, il est souvent difficile de faire entendre aux référents sociaux la nécessité de leur participation dans le travail aux côtés des personnes, surtout au début. Beaucoup considèrent encore que leur rôle s'arrête aux portes de la structure d'insertion partenaire.

Par ailleurs, les professionnels du logement font souvent part de difficulté de coopération entre le champ psychiatrique et le champ social : des professionnels psy qui ne partagent pas les éléments dont ils disposent concernant l'état du patient (locataire, hébergé...), ces informations relevant selon eux d'un secret professionnel non partagé, ils laissent de fait les professionnels du social dans l'ignorance ; inversement des professionnels du social qui sollicitent la psychiatrie, parfois à tort et à travers.

B. DÉCLOISONNER LES SILOS ET FAIRE LES PONTS NÉCESSAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES PERSONNES

L'accompagnement global est très souvent cité dans le travail social comme étant fondamental et investi dans les démarches les plus ordinaires : qu'il s'agisse de l'action sociale départementale en permanence de secteur, des suivis en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, de la protection de l'enfance...

Pourtant, les acteurs concernés tant associatifs qu'institutionnels font souvent le constat de partenariats difficiles à maintenir dans le temps, trop souvent dépendants des personnes qui les portent, et parfois même de problèmes manifestes de communication entre partenaires.

De plus, ce qui est entendu ici (non dans le Logement d'abord ou Emploi d'abord mais ordinairement) comme accompagnement global ne dépasse que rarement les frontières assez étanches entre les silos institutionnels : l'éducation nationale, le champ du handicap, celui de la psychiatrie, celui de la protection de l'enfance, celui du logement et celui de l'emploi sont souvent étanches les uns aux autres (pour citer les exemples les plus en liens avec les questions travaillées ici), et chacun reste "expert" dans son domaine. Ces accompagnements se font les uns à côté des autres et dans le meilleur des cas il existe des espaces de coordination, souvent réduits à des espaces d'information.

Dans le cas du "d'abord" (logement et emploi), c'est la posture professionnelle qui est en jeu ici pour comprendre ce qu'est un accompagnement global tel qu'imaginé dans le *housing first* et le *job coaching* : ici le professionnel cherche à casser sa réputation d'expert, à sortir des jeux de positions asymétriques, à ne pas à être spécialiste. Il/elle cherche à se placer aux côtés de la personne concernée, considérée comme réellement experte de son vécu, de ses difficultés. Ceci afin de l'appuyer dans l'ensemble de ses démarches pour améliorer sa vie, qu'il s'agisse de vivre avec des troubles psy, avec des addictions, avec un vécu familial difficile, etc. ... et ce sans que cela remette en cause sa vie dans son logement ou dans son emploi.

RELIER LES SUIVIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE À L'INSERTION PAR L'EMPLOI ET LE LOGEMENT : UN OBJECTIF ISSU DES CONSTATS DE RUPTURES DE PARCOURS ET DE CAS D'ERRANCE DE SORTANTS ASE

On a vu précédemment dans l'exemple de Logis Jeunes un cas de portage commun de l'accompagnement, concomitamment entre l'équipe Logement d'abord de Logis Jeunes et celle du département pour l'aide sociale à l'enfance. Cet exemple montrait qu'au-delà d'un constat commun (l'errance de certains jeunes au sortir de l'ASE), les postures d'accompagnement sont encore bien éloignées. Leur rapprochement semble nécessaire pour que la passerelle se consolide, et que le Logement d'abord ou l'emploi d'abord puissent être une réponse efficace pour les jeunes concernés. Actuellement, faire cohabiter ces deux approches globales, celle de l'ASE et celle de Logis jeunes, est déjà compliqué. Pourtant, dans l'intérêt de la réussite de la démarche du Logement d'abord, il faudrait aller encore plus loin : il s'agirait que l'ASE devienne un élément parmi d'autres dans l'accompagnement global orchestré dans le cadre du Logement d'abord.

Force est de constater que bien souvent c'est l'institution qui finance le dispositif qui se voit octroyée le "pilote" de l'accompagnement (dans le cadre de Logis jeunes, une partie du financement est assurée par l'ASE dans le cadre des contrats jeunes majeurs). Peut-être faudrait-il enfin dissocier ces deux aspects ou à défaut mutualiser des financements pour pouvoir partager le pilotage de l'accompagnement global. C'est ce que tente Clermont Métropole où deux plans institutionnels se superposent et viennent relier la protection de l'enfance (au sein de la Stratégie enfance du Plan pauvreté) et le Logement d'abord, et ce avec la "Création d'un fonds dédié pour financer les parcours des jeunes : jeunes sortants de l'ASE, jeunes SDF, jeunes en garantie jeune".

ARTICULER LE SUIVI PSYCHIATRIQUE ET LE LOGEMENT : LE FORMAT "UN CHEZ-SOI D'ABORD" PARFOIS RÉALISÉ AVEC D'AUTRES MONTAGES INSTITUTIONNELS, QUI NE RÉSOUT PAS DE FAIT LA QUESTION DES COOPERATIONS

En maison relais Sasson et à Toit d'abord, l'articulation entre le champ du logement et celui de la psychiatrie fonctionne plutôt. Concernant le Puy-de-Dôme, c'est l'hôpital Sainte-Marie qui est à l'initiative du Logement d'abord, et l'articulation avec la psychiatrie se réalise donc différemment : Rétablis-Toit n'est pas un GCMS (groupement de coopération médico-sociale) comme préconisé dans la formule du "Chez-soi d'abord". En effet, dans le cadre du Chez-soi d'abord, le public ciblé est principalement les personnes suivies en psychiatrie pour certains troubles pour lesquels la démarche du rétablissement suppose un accompagnement *via* le logement pour vivre en autonomie. La politique du Logement d'abord quant à elle ne présuppose pas de lien spécifique avec la psychiatrie et étend à d'autres publics les manières de faire expérimentées dans le Chez-soi d'abord, qui fut mis en pratique antérieurement dans plusieurs sites en France.

DANS LE CHAMP DE L'EMPLOI, FAIRE DES LIENS AVEC LES AUTRES DIMENSIONS DE LA VIE DE LA PERSONNE NE VA PAS DE SOI

Dans les espaces étudiés, il n'a pas été choisi partout de réaliser ces liens. S'agit-il de respecter la vie privée de la personne et de maintenir une séparation forte entre le public (l'emploi) et le privé (les soins ou le logement par exemple) ? S'agit-il de considérer ces personnes accompagnées comme tout le monde : pour tout un chacun, salarié, l'entreprise n'a pas à connaître certaines dimensions de notre vie privée ? Ou bien s'agit-il d'un choix de considérer que ces autres dimensions, de santé par exemple, doivent être prises en charge par le droit commun (ce qui pose question en cas de défaillance du droit commun) ? Ou bien encore s'agit-il de ne pas traiter toutes ces dimensions dans un même espace et par les mêmes personnes, pour assurer à la personne une "indépendance" vis-à-vis de ces professionnels ? Quoi qu'il en soit, pour Perle et pour TZC on constate une séparation entre ce qui relève du soin et de son suivi institutionnel et ce qui relève du travail et de l'insertion professionnelle.

En revanche dans le Job coaching à Lahso, ainsi que pour Premières Heures / Convergences, il y a la possibilité pour les personnes qui le souhaitent d'en parler avec les accompagnants plus facilement.

C. ADAPTER L'ACTION PROPOSÉE AUX PERSONNES OU CHOISIR DES PERSONNES ADAPTÉES À UN FORMAT D'ACTION ?

QUAND DURÉE NE RIME PAS AVEC SÉCURITÉ

S'adapter aux personnes, plutôt que de n'accompagner qu'un type de personnes, est un objectif qu'on entend dans les propos des professionnels rencontrés. Ainsi certaines expérimentations étudiées ici ne sont pas des dispositifs avec des critères fermés concernant les entrées et les sorties mais prévoient des modalités de mise en œuvre très larges dans le temps et dans le format.

Ceci avait été pensé dans l'optique de construire des sécurités pour les personnes (exemple le CDI à TZC, le bail dans Logis Jeunes) : dans cette optique, pas de "sortie" prévue. Ces expérimentations ne sont pas conçues comme des transitions mais comme des possibilités de s'inscrire durablement dans un logement ou un emploi (ainsi pour Toi(t) d'Abord ou TZC où la personne peut rester autant que nécessaire).

Or, dans certaines situations, ceci peut conduire à des difficultés pour accéder justement à la "suite" de leur parcours, dans le cas des jeunes en particulier. En effet, dans leur situation, les transitions et les notions d'étapes et de parcours sont utiles : il ne faudrait pas figer dans un emploi à Emerjean un jeune qui pourrait profiter de cette expérience comme tremplin et construire d'autres choix.

Dans le cadre de TZC par exemple, des jeunes accèdent à un CDI souvent pour la première fois. Contrairement à ce qui était anticipé par le législateur, ce CDI ne constitue pas forcément une sécurité

pour tous. Pour certains jeunes, malgré leur envie, quitter un CDI peut sembler un risque trop grand, surtout quand on a connu des périodes de chômage, ou quand on a un bagage scolaire faible, ou quand l'entourage fait pression pour ne pas lâcher son CDI... Ainsi certains jeunes auraient besoin/envie de se confronter à d'autres milieux professionnels, certains auraient besoin/envie de quitter leur quartier et leurs familles pour vivre ailleurs, et pourtant ils restent. Le CDI dans ces situations-là crée des empêchements plutôt que des sécurités.

L'expérience montre ainsi que certains dispositifs transitoires, qui offrent moins de sécurité apparemment, peuvent être bénéfiques pour certaines personnes (à condition qu'ils ne soient pas découplés de l'accès aux droits sociaux, assurance chômage, fond d'aide aux jeunes, allocation logement, ...). Des dispositifs emploi d'abord tels que Tapaj¹¹ (cité par la responsable de Logis Jeunes), ou tels que Premières Heures, ou Perle peuvent être plus adaptés à certaines situations (de jeunes, de personnes prochainement retraitées, de personnes devant alterner des périodes d'emploi avec des périodes de soins etc.).

QUAND INDIVIDUALISER ENTRE EN TENSION AVEC MASSIFIER

Dans le Logement d'abord, on observe de plus en plus une tension entre l'objectif de mobiliser des moyens et du temps pour accompagner sérieusement certaines personnes en cumul de précarités et celui de mobiliser ces moyens pour accompagner le plus grand nombre (ceci dans un contexte de rareté des moyens et de pénurie de logement).

Les publics concernés par le Logement d'abord sont théoriquement très nombreux et variés. Cette tension entre individualiser et massifier peut aussi apparaître entre partenaires, dans le cadre de la coordination initiée par les institutions impliquées, comme à Clermont-Métropole où le Département, la Ville et l'Etat travaillent ensemble. C'est patent dans l'exemple décrit par C. Dambrun de l'entrée d'un jeune en ALT (aide au logement temporaire) qui insiste sur deux aspects en concurrence dans les modes de décision des équipes : un effet volume (combien de demandes à traiter) et un effet "priorisation". Elle explique :

¹¹ <https://tapaj.org/>

Informations tirées du site : *"TAPAJ est le premier programme en pré employabilité auprès de personnes marginalisées au Québec, mis en place par Spectre de Rue en 2000 à Montréal. Aujourd'hui, au moins 5 autres associations ont repris le concept au Québec. C'est avec le soutien de la MILDECA que la Fédération Addiction a lancé en mars 2014, un projet national visant à accompagner la transférabilité du programme TAPAJ en France"*. Le programme propose du travail à l'heure, support d'une entrée dans un accompagnement (ouverture de droits et accès aux soins), s'adressant aux jeunes en errance, défiants vis-à-vis des institutions, souvent polyconsommateurs de drogues et connaissant un cumul de précarités.



Prenons un jeune en mission locale, qui va rentrer en garantie jeunes, ce serait bien qu'il ait un appartement en ALT, parce qu'il va rentrer en garantie jeune et que c'est le bon moment pour lui. Est-ce qu'il est prioritaire par rapport aux douze personnes qui sont sur la liste d'attente ? Est-ce qu'il est prioritaire parce que pour lui c'est le bon moment, donc ça donne une priorité ? Ou est-ce que malgré tout on a un effet de volume, qui est le deuxième effet (le premier c'est la priorisation), donc un effet volume qui fait qu'on ne va pouvoir traiter toutes les situations en se mettant autour de la table. Et cet effet volume il se règle notamment par les commissions du SIAO qui attribuent les logements en ALT. (...) Et comme y en n'a pas assez, il y a une liste d'attente. Est-ce que c'est la commission du PDI (plan départemental insertion) qui va dire qu'on attribue ce logement à ce jeune, ou bien attendre que la commission SIAO le donne ? Ou est-ce que ma commission [SIAO] préconise, et ces autres jeunes eux ne seront pas vus comme ayant un projet particulier [alors qu'ils en ont peut-être un] ou pas vus en commission PDI (plan départemental d'insertion) ?

On voit ici qu'un territoire a tout à gagner dans l'organisation d'une réelle cohérence des dispositifs entre eux, principalement ici entre l'insertion et le logement (voire avec la protection de l'enfance également). Cependant ceci demande d'ajuster de nombreuses règles de fonctionnement de commissions, règles de priorités, tacites ou non, qui dans le cas cité ci-dessus se télescopent, produisant un certain flou sur l'ordre dans lequel réaliser les propositions aux personnes.

Cet exemple illustre aussi la difficulté de s'adosser à une règle stable, la même pour tous, lisible aussi par les personnes concernées qui peuvent comprendre pourquoi untel intègre le dispositif et pas untel : comment maintenir une règle alors même que la diversité des situations peut faire pencher vers des solutions "au cas par cas" ? En effet, la règle de la liste d'attente s'impose face au grand nombre de besoins par rapport au nombre de logements disponibles en ALT (allocation logement temporaire). Or, l'efficacité de la fourniture d'un logement pour aider une personne à sortir durablement de la rue réside souvent dans le moment du parcours de la personne où ce logement sera attribué. Dans le cas d'une entrée imminente en emploi ou en formation, il est fort probable qu'être en logement à ce moment précis soutiendra à la fois matériellement et psychiquement la personne afin que cette entrée en emploi ou formation se passe bien (on sait combien il est difficile pour les personnes sans logement de se maintenir dans leur emploi...). Arbitrer de façon définitive pour l'une ou l'autre règle, sans s'autoriser ce va-et-vient entre du cas par cas et une règle stable, est un des enjeux fort pour ce type de politique.

De la même manière dans l'expérience de TZC, la règle initiale choisie à Emerjean était l'embauche dans l'ordre de la file d'attente, sans sélection, pour assurer un accès indifférencié des futurs salariés à l'EBE (et non un accès basé sur des compétences,

une expérience antérieure etc.). Or il se trouve qu'avec le temps, les entreprises à but d'emploi ont des besoins de compétences spécifiques pour assumer les missions de l'entreprise, répondre aux besoins des clients et ainsi assurer un chiffre d'affaires permettant la pérennité de l'entreprise. À Emerjean, depuis un an, les embauches cumulent ces deux critères : quand l'entreprise a des besoins de compétences spécifiques, les personnes disposant de ces compétences sont sollicitées dans l'ordre de la file d'attente (et peuvent refuser la proposition si l'activité ne leur convient pas, sans perdre leur place dans la file), et parallèlement l'entreprise continue d'intégrer des salariés sans sélection aucune.

D. QUAND LA PERSONNE N'A NI EMPLOI NI LOGEMENT : PAR QUEL D'ABORD COMMENCER ? ET COMMENT LE DÉTERMINER ?

Parmi les expériences décrites ici, on constate que beaucoup de personnes n'ont ni logement ni emploi. Il est important de questionner la façon dont la personne entre dans le service de Logement d'abord et d'Emploi d'abord : a-t-elle été associée pour déterminer si ce type d'action (logement ou emploi d'abord) était la plus pertinente, et le cas échéant comment ? A-t-elle pu refuser d'y entrer (réellement, sans sanction ou perte de droits induites) ? Interroger les personnes et qualifier leurs besoins en amont de l'entrée, et déterminer si le logement, ou l'emploi, ou les deux, doivent être sous un format du "d'abord".

LOGEMENT OU EMPLOI D'ABORD : UNE QUESTION DE HASARD

Actuellement de la même manière que c'est une question de hasard qui amène une personne vers Perle ou plutôt que vers le Lieu ressources, et pas une question de choix de la personne ou de cohérence du dispositif avec ses besoins, le même hasard amène les gens à aller vers le logement ou l'emploi d'abord quand elles sont privées des deux :

- Elles n'ont accès sur leur territoire qu'au Logement d'abord ou à l'emploi d'abord, et c'est l'effectivité de la présence de l'un ou l'autre qui détermine leur "d'abord".
- Elles sont mobilisées par un professionnel, engagé soit dans le Logement d'abord soit dans l'emploi d'abord, et c'est cette première rencontre qui détermine leur "d'abord".

Au cours de nos travaux, jamais nous n'avons rencontré de personne privée à la fois de logement et d'emploi et à qui il aurait été demandé de définir son "d'abord" à elle, selon ses critères. Or, nous l'avons montré, le choix éclairé de la personne est une condition de la mise en œuvre du "d'abord", logement comme emploi.

Jamais non plus nous n'avons rencontré de situation où des professionnels de l'emploi d'abord et du Logement d'abord se seraient concertés autour de la situation d'une personne privée à la fois de logement et d'emploi pour arbitrer sur le "d'abord" le plus pertinent pour elle. Nous l'avons montré aussi, le secteur du

logement et celui de l'emploi restent bien souvent étanches l'un à l'autre.

Pour autant, il semble la question mérite d'être travaillée. Partir des besoins prioritaires de la personne, de son point de vue, pourrait permettre de déterminer si le "d'abord" qui lui convient relève plutôt de l'emploi ou du logement. Par ailleurs, pour les professionnels, que faut-il savoir de la situation de la personne pour lui permettre de déterminer si l'action par laquelle commencer doit porter sur le logement ou sur l'emploi ?

L'ENJEU DE QUALIFIER LES BESOINS DE LA PERSONNE

Qu'est-ce que signifie le "d'abord" pour les personnes ? Dans l'enquête de qualification des besoins réalisée par la Mrie,¹² on voit qu'il y a une diversité de façons de prioriser les besoins des personnes. Pour les personnes privées à la fois de logement et d'emploi, il conviendrait donc d'affecter du temps pour évaluer la situation de la personne, pour lui présenter les dispositifs d'emploi et de Logement d'abord, pour lui permettre de qualifier ses besoins et de déterminer, de manière éclairée, quel "d'abord" lui correspond.

De même, en tant que professionnel, la question de l'arbitrage entre logement et emploi d'abord n'est pas neutre. Comment savoir par quel dispositif commencer : emploi ou logement ? Et quelle articulation quand il manque les deux : si on a un accès au Logement d'abord est-ce qu'on diffère l'accompagnement vers l'emploi ? Ou bien est-ce qu'on "réserve" le Logement d'abord aux situations où l'emploi est une perspective trop lointaine (en raison du temps consacré à se soigner, à s'occuper de sa famille, ou à réfléchir aux types d'activités envisageables). On sait pourtant qu'il existe des situations de personnes en hébergement qui ne peuvent pas se projeter dans la recherche d'un emploi tant qu'elles ne sont pas logées dans un quartier donné, avec une organisation de la vie de famille en place, et des repères dans un logement (par exemple dans une étude de la Mrie en 2021 avec des femmes hébergées dans des CHRS d'Acolea accueillant notamment des femmes victimes de violences conjugales, et des femmes seules avec des enfants de moins de 3 ans).

Aujourd'hui cette question de l'arbitrage entre emploi et Logement d'abord est un impensé de la mise en œuvre de ces démarches. Avec leur développement, il faudrait sortir de cette logique du hasard pour appliquer les principes du "d'abord" à ce choix premier, tant pour les personnes concernées que pour les professionnels.

¹² Mrie, "Logement d'abord. Qualifier des besoins. Enquête auprès des personnes en situation de sans-abrisme", Rapport pour la FAP et la Métropole de Lyon, 2019

<http://mrie.org/images/Mrie/mrie/Mrie/DOCUMENTS/ETUDES/Rapport-LogementdAbord-RAPPORT-VersionSite.pdf>

Conclusion

Points de repères

pour animer une réflexion collective autour de l'évaluation

Notre conclusion choisit d'ouvrir les pistes qui nous paraissent essentielles à approfondir pour une réflexion collective autour de ces démarches à partir de l'angle de leur évaluation. Il s'agit de se pencher sur les moyens d'analyser de ce qui fait réussite ou non, et selon qui : les personnes concernées, les professionnels, les partenaires sollicités, les institutions qui financent... Si le Covid ne nous avait pas arrêtés dans notre élan, voici donc les pistes que nous aurions travaillé en séminaire. La réflexion présentée ici s'appuie sur une lecture croisée des points présentés dans les parties précédentes avec la question des critères de l'évaluation et des origines de cette évaluation (par qui, dans quel but ?)

Le point de départ de cette réflexion sur l'évaluation est le constat suivant : il nous semble que nous entrons dans la logique du "d'abord" avec les mêmes critères que ceux en vigueur dans le système précédent : c'est-à-dire très souvent une évaluation du nombre de "sorties positives". C'est donc le constat d'un hiatus : on sent l'urgence et la nécessité de produire autre chose, car si on reste dans l'évaluation de la sortie (comme c'est le cas à Perle, TZC, Logis Jeunes), et l'objectif de la sortie dans le Logement d'abord et l'Emploi d'abord, on peut passer à côté de l'évaluation de comment le logement ou l'emploi améliore la situation de la personne de façon globale. Les points ci-dessous sont des propositions d'indicateurs d'évaluation des projets d'Emploi et de Logement d'abord, construits à partir de toutes les réflexions de ce rapport.

1. SE MAINTENIR POSITIVEMENT DANS L'EMPLOI ET/OU DANS LE LOGEMENT SELON LES PERSONNES CONCERNÉES

Les personnes rencontrées ont pu citer plusieurs dimensions de leur vie pour justifier qu'elles se sentaient bien dans ce logement ou cet emploi, et que ce dernier avait contribué à stabiliser d'autres pans de leur vie. On retrouve souvent les dimensions suivantes :

- La lenteur de la construction de la relation d'accompagnement (qui se développe dans le temps, avec des étapes non-contraintes),
- Le compromis sur les soins, le rapport au corps, les addictions. L'autonomie dans la gestion personnelle des addictions permise par le soutien apporté par l'équipe (non-jugement, acceptation d'un cycle fait de hauts et de bas),
- Les conditions de logement (secteur géographique, type de logement...) ou de travail (temps de travail choisi, secteur d'activité, rythme de travail adapté...),
- La capacité de développer d'autres projets (familiaux etc.),
- L'autonomie laissée dans la gestion budgétaire (hors loyer).

On pourrait alors considérer ces points de vue *a posteriori* sur l'action comme des guides qui pourront être utilisés aussi pour interroger les personnes et qualifier leurs besoins en amont de l'entrée.

2. UNE ÉVALUATION PRENANT EN COMPTE L'ENSEMBLE DU PROCESSUS, DE FAÇON LONGITUDINALE, DES MODES D'ENTRÉE AUX VÉCUS DE LA SORTIE

Une évaluation sous un format longitudinal se définit comme la collecte d'évaluations régulières, du début à la fin de l'action, sur un temps long.

Actuellement, ce type d'évaluation existe, mais il est trop systématiquement relégué après des évaluations en termes de sorties positives (ne prenant en compte que le nombre et les types de sorties), qui, du point de vue des professionnels, déterminent la reconduction ou l'élargissement du dispositif. Or, évaluer des sorties positives, cela induit un effet bien connu de sélection du public : ceux qui sont les plus en difficulté ne sont pas nécessairement priorisés malgré l'intention initiale, parce que la crainte des structures de ne pas les voir sortir sera liée à celle de ne pouvoir renouveler les financements.

A *contrario*, une évaluation longitudinale doit permettre de comprendre à partir de quels enjeux réels et sous quelles conditions concrètes les différentes bifurcations, les différents arbitrages ont été réalisés au fil de l'accompagnement. Cette évaluation s'appuie sur la connaissance pratique des personnes engagées (professionnels et personnes accompagnées). Il s'agit de donner à voir ce que beaucoup de professionnels attendent d'une



RÉDUCTION DES RISQUES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

EXEMPLE À TOI(T) D'ABORD

Jacques, 60 ans, après plus de 10 ans de rue, se sent à l'aise dans son logement et relie ceci au fait qu'il a diminué sa consommation d'alcool (2 bouteilles de rosé au lieu de 7). Il a eu envie de dessiner (avait fait les Beaux-Arts dans sa jeunesse). Il apprécie également de pouvoir discuter avec l'équipe de pourquoi il donne à des "gars" mendiant dans la rue des sommes importantes relativement à ses revenus.

Quelles conditions permettent ceci ? La condition nécessaire à la diminution de la consommation d'alcool est la démarche de réduction des risques : il n'y a pas de demande formelle ni d'imposition, un professionnel va lui acheter de l'alcool si besoin (exemple d'une crise de manque).

La condition nécessaire au retour d'une pratique de dessin : une boîte de crayons fusain offerte par l'équipe, sans demande ni question avant qu'il ne s'en serve un an plus tard pour dessiner pour le départ d'une stagiaire. La condition nécessaire à une discussion ouverte sur sa gestion des dons : libre gestion de son argent (sauf paiement loyer).

démarche évaluative : le réel des compromis et de la débrouille du quotidien.

Pour cela, il convient de questionner toute la chaîne, de la rencontre de la personnes (avant même l'entrée) jusqu'à sa sortie si sortie il y a. Car pourquoi ferait-on sortir les gens du logement ou de l'emploi, et pourquoi l'accompagnement ne pourrait-il pas reprendre plusieurs années après une interruption ? Et si sortie il y a, quels sont les critères qui attestent d'une sortie positive ?

Pour soutenir les structures gestionnaires de services LDA ou EDA dans la mise au jour de typologies de situations et de panorama des options possibles, il serait possible de s'appuyer sur un schéma type "arbre des possibles"¹³ avec une chronologie des projets et des options. Cela permettrait d'aborder les points suivants :

MODE D'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF

Les personnes sont-elles des volontaires correspondant aux critères de la structure (famille/ isolé / en couple/ borne d'âge etc.) ou bien la structure construit-elle des modes d'accueil en fonction des types de volontaires présents ?

Les volontaires sont-ils sélectionnés ? Quel est le format d'orientation ?

Est-ce qu'une liste d'attente est réalisée ? Ou bien les demandes sont-elles réalisées en anticipation ?

Les sorties de détention ou les sorties d'ASE autorisent les demandes en anticipation. Par exemple des protocoles permettent aux SPIP (services de probation et d'insertion pénitentiaire) de déposer une demande SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) quand une sortie de détention est envisagée. De même les services ASE peuvent réaliser ces demandes en anticipant les sorties à la majorité ou après un contrat jeune majeur.

Dans l'exemple de TZC dans la majorité des cas, il existe une liste d'attente, établie au fur et à mesure de la rencontre des personnes privées d'emploi sur un territoire. Cependant, une vigilance particulière est nécessaire concernant une liste d'attente : pour être efficace, elle demande d'être animée avec des contacts réguliers impulsés par les professionnels (pour vérifier que les personnes sont toujours volontaires), et d'autre part la présentation du fonctionnement de cette liste d'attente doit être réfléchi afin qu'elle n'ait pas un effet de démobilité des demandeurs (des personnes privées d'emploi mobilisées dans une recherche d'emploi qui pourraient se démobilité du fait de leur entrée dans la liste d'attente, des personnes découragées d'attendre plusieurs mois pour intégrer une EBE et qui finalement disparaissent, ne répondent plus aux appels réguliers etc.).

¹³ Voir celui réalisé dans le cadre de l'accompagnement du Lieu Ressource de LAHSo pour la construction de son référentiel d'évaluation.

PENDANT L'ACCOMPAGNEMENT

Vise-t-on un format global (Emploi d'abord ou Logement d'abord par exemple) ou par modalité d'intervention ?

Est-ce que l'accompagnement est prévu sur une durée particulière ou non ?

La durée semble un paramètre très dépendant du type de public. Ainsi pour beaucoup de jeunes le format transitoire sera plus adapté (de nombreux jeunes refusent de "prendre perpet" pour leur accompagnement, et demandent à ce qu'il soit limité dans le temps pour y contribuer) alors que pour des sans-abris de longue date la stabilité de l'accompagnement semble plus efficiente (même en format goutte d'eau à certaines périodes, puis beaucoup plus intense à d'autres périodes).

La question du format de l'accompagnement et de sa durée induit différentes conceptions de l'autonomie des personnes. L'autonomie, ce n'est pas forcément vivre sans accompagnement, ça peut être le discernement et le choix dans les modalités et les objets de l'accompagnement.

SORTIE DU DISPOSITIF

✓ Sortie de l'accompagnement

La sortie devient un indicateur de réussite ou d'échec selon les cas, pour la question de l'accompagnement : les gens peuvent rester dans dispositif s'ils le souhaitent et être accompagnés de manière allégée ou ne plus être accompagnés du tout.

Ceci dépend aussi de l'homogénéité ou de la diversité des publics qui sont entrés : la structure a-t-elle travaillé avec des personnes ayant toutes beaucoup besoin d'accompagnement (dans un cumul de précarités), ou bien avec des personnes ayant une diversité de parcours (comme dans PERLE) et de situations familiales avec des besoins variables ? Ces conditions de départ dans la sélection du public auront un effet direct sur la possibilité de dégager le temps nécessaire pour chacun, sur le temps long si besoin, sans induire un épuisement professionnel et une raréfaction des ressources (en temps, en partenariats, ...).



JOB COACHING

Méthode Working First 13

Public : Personnes bénéficiaires du RSA (Métropole) ; hébergées en CHRS ; suivies par le Point Accueil

Accompagnement contractualisé si RSA.

Illimité sur demande

Parcours Itinéraire Emploi Renforcé (PIER)

Public : Personnes bénéficiaires du RSA ou du FSE

Cahier des charges Base ABC (PIER)

Accompagnement contractuel
Attente de résultats
Durée variable

Accompagnement des publics des CHRS

Public : Riboud / la Charade / Accueil et Logement

Sur la durée de l'hébergement

ADHESION

DESIGNATION (sauf FSE)

ORIENTATION INTERNE

OBJECTIFS COMMUNS

INCLUSION, INSERTION PROFESSIONNELLE, ACCES & MAINTIEN DANS L'EMPLOI, AUTONOMIE

RESSOURCES

Accompagnement en extérieur ; Relation entreprises, partenaires associatifs, FLE, FAI (RSA) - Réseau, connaissances techniques de recherche d'emploi ; Valorisation des compétences
Parcours emploi. Ateliers, rendez-vous, appels, SMS, mails, permanence informatique/emploi,
Sorties culturelles, salle informatique ; Bénévolat (FLE, informatique)

COMPETENCES INTERNES

Equipe + LAHSo

Polyvalence, créativité, disponibilité, réactivité
Connaissance des dispositifs d'insertion et du marché du l'emploi ;
Regard sur l'accès aux droits ; Lien avec équipes socio-éducatives

VALEURS COMMUNES

Ecoute, empathie, travail d'équipe
Pas de jugement / bienveillance
Approche globale de la personne

✓ **Sortie du dispositif d'emploi ou Logement d'abord**

La question de la sortie ou non du logement LDA ou emploi EDA renvoie directement au besoin de collecter de nouveaux logements et de nouveaux emplois qui doit se faire en parallèle. Ceci amène à considérer au sein d'un indicateur mesurant l'efficacité des "sorties" le fait de pouvoir disposer de professionnels dédiés à la recherche de nouveaux logements ou nouveaux emplois. En effet, pour permettre aux personnes de sortir de l'accompagnement tout en occupant leur logement ou leur emploi et pour permettre parallèlement d'intégrer de nouvelles personnes dans le dispositif, il est nécessaire de mobiliser toujours plus de logements et d'emplois.

Dans le secteur du logement, plusieurs formats existent : une agence immobilière sociale (comme à Clermont Métropole) ou des professionnels intégrés à un opérateur (comme chez Habitat et Humanisme). Les professionnels en charge de l'accompagnement soulignent souvent qu'ils n'ont pas les compétences juridiques, ni le temps nécessaire, pour œuvrer à cet axe de travail, qui est pourtant fondamental. Les fonds nécessaires à l'acquisition de nouveaux logements et à la sécurisation des bailleurs privés, voire publics (bien que ceux-ci soient en théorie déjà associés à la politique du Logement d'abord) sont aussi un indicateur de réussite ou d'échec de l'action. En effet, si le Logement d'abord répond aussi à une volonté nationale de réduire les coûts de l'accès au logement, à Lyon l'absence d'augmentation significative de l'offre de logements disponibles est le principal frein à la bonne mise en œuvre de la démarche.

3. SOUTIENS ET RELAIS APPORTES AUX PROFESSIONNELS ACCOMPAGNANTS

UN BESOIN DE SOUTIEN REPÈRE SUR LA CAPTATION DES LOGEMENTS PRIVÉS

Pour réaliser le Logement d'abord, la "production" de logement est essentielle, elle peut se faire en interne des structures et/ou en externe par les institutions, en partenariat avec les acteurs déjà existants (notamment les bailleurs sociaux). Quelle que soit la configuration, les équipes soulignent le besoin d'être épaulés dans les étapes allant du repérage, à la négociation des conditions, jusqu'au suivi des relations avec les propriétaires publics ou privés des logements.

Ainsi la responsable de Logis Jeunes souligne les difficultés de la captation de logements, nouveau rôle confié aux structures au-delà de l'accompagnement des personnes, et qui se heurte à plusieurs points de blocage :

- Les loyers du marché privé conduisent à ne pas pouvoir proposer ces logements à tous les publics (beaucoup sont trop pauvres pour y prétendre, même en IML).

- Les petits logements privés sont souvent possédés en région lyonnaise par des propriétaires peu aisés financièrement, comptant sur un revenu d'appoint pour compléter leur retraite ou aider leurs enfants, et n'ayant pas la possibilité de diminuer ce revenu, même avec une aide fiscale importante (car certains ne sont même pas imposables, or cette aide est une réduction d'impôt et non un crédit d'impôt).
- La demande de la Métropole aux structures qui mobilisent en premier lieu des logements issus de leur parc initial d'hébergement est qu'ils captent ensuite un logement privé, or les coûts sont alors beaucoup plus élevés.

La négociation avec les bailleurs privés est un enjeu crucial également repéré par l'équipe Logement d'abord de Clermont-Métropole, ainsi C. Dambrun de la DDCS explique :



Notre action phare c'est la création d'une agence immobilière solidaire, qui est en train de se mettre en place sous la forme d'un GIP. Entre le conseil départemental, les services de la métropole, l'Etat et l'ADIL. Le but c'est d'aller faire du lobbying auprès des bailleurs privés, de leur donner confiance et de travailler pour que ces logements-là soient conventionnés ANAH, et qu'on ait enfin un parc privé peu cher. Parce que pour l'instant on a fait de l'IML avec un parc privé cher.

UN BESOIN AUTOUR DE LA GOUVERNANCE ET DU MANAGEMENT

La question de la gouvernance de l'équipe d'accompagnants, du management dans le travail social, est aussi soulevée comme étant une question importante. La responsable de Logis Jeunes souligne ainsi que le changement des pratiques pour fonctionner demande de s'intéresser "à la gouvernance dans le travail social, au partage du pouvoir. Ça ne peut pas marcher si on est dans un mode de management vertical. Si on demande aux accompagnants d'associer les personnes, ou même plus que ça, de partir des souhaits de la personne, forcément ça a un effet sur toute la chaîne".

Pour permettre la prise d'initiative, l'appréciation de l'autonomie des personnes, la capacité de s'ajuster au plus près des besoins des personnes, les professionnels qui accompagnent ont besoin d'être eux-mêmes autonomes, soutenus par un management horizontal et participatif. Pour "caler l'accompagnement sur ce que souhaite la personne", le professionnel doit avoir une capacité d'initiative très développée.

Du côté de l'emploi, au sein de TZC on constate aussi que la question du management est un enjeu central, largement sous-estimé au départ. On voit pourtant l'effet que cela a sur la capacité des salariés à tenir ou non dans l'emploi, et sur l'efficacité économique également (la réalisation des objectifs, la création de nouvelles activités). De plus l'articulation de la gouvernance territoriale avec la gouvernance de l'EBE demande beaucoup d'attention, pour maintenir un équilibre, car cet équilibre joue un rôle important dans le temps. Cela demande des moyens spécifiques.

4. DES EFFETS DE CES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES QUI S'ÉTENDENT AU-DELÀ : QUELLE RÉCIPROCIÉTÉ ET QUELS EFFETS SECONDAIRES DE L'EMPLOI ET DU LOGEMENT ?

EFFETS DU LOGEMENT SUR L'EMPLOI ET RÉCIPROQUEMENT

Dans tous les cas il y a des effets rebonds sur d'autres dimensions que celle travaillée initialement, et qui doivent absolument être mis en lumière par l'évaluation. Ainsi dans TZC les personnes n'ont pas de problèmes de logement puisqu'elles sont en HLM, mais le fait d'être salarié leur ouvre des possibilités nouvelles par rapport à leur logement (imaginer un déménagement, investir différemment leur lieu de vie, décohabiter pour des jeunes ou des personnes hébergées chez des tiers...)

Les effets de réciprocité du logement sur l'emploi semblent moins évidents que ceux de l'emploi sur le logement (l'emploi permet de se maintenir dans le logement grâce à des ressources plus stables). En effet, le plus souvent dans les exemples de Logement d'abord que nous avons explorés, les locataires sont allocataires de l'AAH, ou à la retraite, ou n'ont pas le souhait de travailler. Par conséquent, le besoin de soutien sur le champ de l'emploi en complémentarité du Logement d'abord n'apparaît pas généralement essentiel, sauf en ce qui concerne la situation des jeunes. La question de l'irrégularité des ressources des jeunes est évoquée par C. Dambrun pour Clermont-Métropole, qui insiste sur la nécessité de faire travailler ensemble politique de l'emploi et politique du logement. Mais pour cela, le parcours par l'hébergement semble souvent incontournable. C. Dambrun précise :



Quand bien même ils ont un CDD, ce n'est pas un CDI, et quand ils arrivent au bout du CDD, pendant deux mois qu'est-ce qui se passe ? est-ce qu'ils peuvent accéder au logement pendant ce temps-là ou pas ? Parce que derrière il n'y aura pas le RSA qui viendra rassurer le bailleur donc là il y a une vraie question sur les jeunes. Ce n'est qu'un exemple, c'est la même chose pour un homme actuellement hébergé, qui fait une formation, et derrière quand est-ce qu'il pourrait accéder à l'emploi et donc quand est-ce qu'il peut accéder au logement ?

Donc comment est-ce qu'on fait sur une approche individualisée ? Et un des éléments de réponse c'est la stabilisation sur l'hébergement. C'est-à-dire donner les moyens au SIAO d'être informé que la personne va commencer une formation, et après être sur une bonne dynamique, donc que là ce soir il faut qu'il puisse être en hébergement et stabilisé quelque part, pour ne pas avoir à retourner chez ses copains ou dans son squat, et profiter de cette bonne dynamique. Donc ce n'est pas une solution emploi et logement pour dix personnes juste, mais faire en sorte de faire vraiment travailler ensemble la politique de l'emploi et la politique du logement pour que dans une centaine de situations des solutions au cas par cas soient trouvées.

L'emploi permet de pérenniser la vie en logement, comme on le constate au travers de l'accès facilité de l'hébergement au logement par les dispositifs comme PERLE, le Lieu Ressources ou Emploi d'abord Sasson. À TZC, l'effet de l'emploi se constate aussi après une longue période de chômage sur la manière d'être habitant de son logement et de son quartier. Les bénéfices retirés du développement local du quartier s'ajoutent aux bénéfices au niveau individuel.

AUTRES EFFETS INDUITS ?

Beaucoup de retentissements sont aussi à observer à l'échelle d'un quartier : comment l'emploi d'une centaine de personnes vient transformer les dynamiques de la vie dans le quartier, et d'une rénovation urbaine ? Comment le Logement d'abord peut-il impacter un quartier ? Quand des personnes sont d'un milieu social très éloigné de celui du quartier où elles vont vivre, quand il est difficile pour une personne logée de s'insérer dans un quartier : qu'est-ce que cela produit, comment y faire face ? Ce sont ces observations qui avaient amené la création des Escapes solidaires par Habitat et Humanisme.

Au-delà des effets en termes de "développement local", on peut observer aussi des effets induits en termes de participation citoyenne dans le quartier, par exemple présentés dans le rapport d'évaluation intermédiaire de l'expérimentation TZC¹⁴. Certaines activités, par exemple celles soutenant la transition énergétique, sont particulièrement reconnues comme porteuses d'une utilité sociale, gratifiantes pour le collectif et amenant une image positive bénéfique pour l'ensemble des habitants du quartier. Actuellement dans le contexte du projet ANRU sur le quartier Saint-Jean avec une évolution forte de la mobilité, la question se pose du lien avec les équipes de rénovation urbaine afin de déterminer s'ils peuvent s'appuyer sur TZC et comment. D'autre part il y a la question de la participation électorale locale, la participation en tant que parents d'élèves, en tant que membre du conseil citoyen, en tant que bénévole associatif etc., comme implication dans la vie de quartier : pour l'instant la participation ne semble pas plus importante qu'avant, mais il y a un enjeu à observer cela dans les évaluations.

Par ailleurs, au-delà des effets induits sur les personnes et les territoires, les pratiques du Logement d'abord et de l'emploi d'abord peuvent également être à l'origine d'effets intéressants sur les cultures professionnelles, y-compris des professionnels non impliqués dans les visées initiales. Ainsi on peut observer des impacts non prévus sur des champs connexes, comme par exemple celui de la protection de l'enfance. Logis Jeunes insiste sur les changements de pratiques et de postures qui peuvent se produire par le travail en coopération auprès de jeunes sortis de l'ASE.

¹⁴ <https://lebooster.org/wp-content/uploads/2021/01/evaluation-intermediaire-de-lexperimentation-de-Villeurbanne-Saint-Jean-novembre-2020.pdf>

Réfléchissant à partir de suivi en coopération avec l'ASE, la responsable de Logis Jeunes s'interroge sur la diffusion de ces pratiques, sur l'évolution en faisant ensemble et en constatant les décalages de postures.

BIBLIOGRAPHIE

Pierre Chappard, Jean-Pierre Couteron et Alain Morel. "1. Origines et histoire de la réduction des risques", Alain Morel éd., *L'aide-mémoire de la réduction des risques en addictologie. En 22 notions*. Dunod, 2012, pp. 8-18

Pierre Chappard et al. "2. Les premiers pas de la réduction des risques en France", Alain Morel éd., *L'aide-mémoire de la réduction des risques en addictologie. En 22 notions*. Dunod, 2012, pp. 19-37

Moreau Delphine, Laval Christian, "Care et recovery : jusqu'où ne pas décider pour autrui ? L'exemple du programme 'Un chez-soi d'abord' ", *Alter*, 2015, p. 222-235

MRIE, "Elargissement du Toi(t) d'Abord, capitalisation et points d'attention", Rapport pour la Sasson, 2019.

MRIE, "Logement d'abord. Qualifier des besoins. Enquête auprès des personnes en situation de sans-abrisme", Rapport pour la FAP et la Métropole de Lyon, 2019

Pachoud Bernard, "L'emploi accompagné : rupture ou continuité avec les approches traditionnelles d'aide à l'insertion professionnelle ? ", *Pratiques en santé mentale*, n°3, 2018, p. 21-26

Valentin Patrick, Virville Michel (de), "L'opération Territoires zéro chômeur de longue durée", *Le Journal de l'Ecole de Paris*, n°125, Juillet/août 2017, p. 30-37



2021



AURA **mr**ie
Exclusion \ Connaître pour Agir

14 rue Passet
69007 LYON
tél. 04 37 65 01 93
mrie@mrie.org

www.mrie.org